

Comité ressource en eau Volet quantité Retex 2022



28 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

Introduction de M. Le Préfet de la Vienne

1) Point ONDE, bilan des mesures prises, des consommations et des dérogations accordées ⇒ DDT86 et OFB

2) Bilan des contrôles et suites données ⇒ DDT86 et OFB

3) Bilan et retours d'expériences des différents usages

⇒ Eau Potable : Eaux de Vienne et Grand Poitiers

⇒ Milieux : FDAAPPMA (fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux)

⇒ Agriculture : OUGC / Chambre d'agriculture et ADIV (Association départementale des irrigants de la Vienne)

Temps d'échange

4) Bilan et proposition de feuille de route 2022/23 ⇒ DDT86

Temps d'échange

Conclusion de M. Le Préfet de la Vienne

Partie n°1

Point ONDE

Bilan des mesures prises

Bilan des consommations

Bilan des dérogations

Les éléments de bilan de la ressource habituellement présentés par Météo France, le BRGM, la DREAL et l'OFB sont mis à la disposition des participants

Partie n°1

Point ONDE (Observatoire National des Etiages)

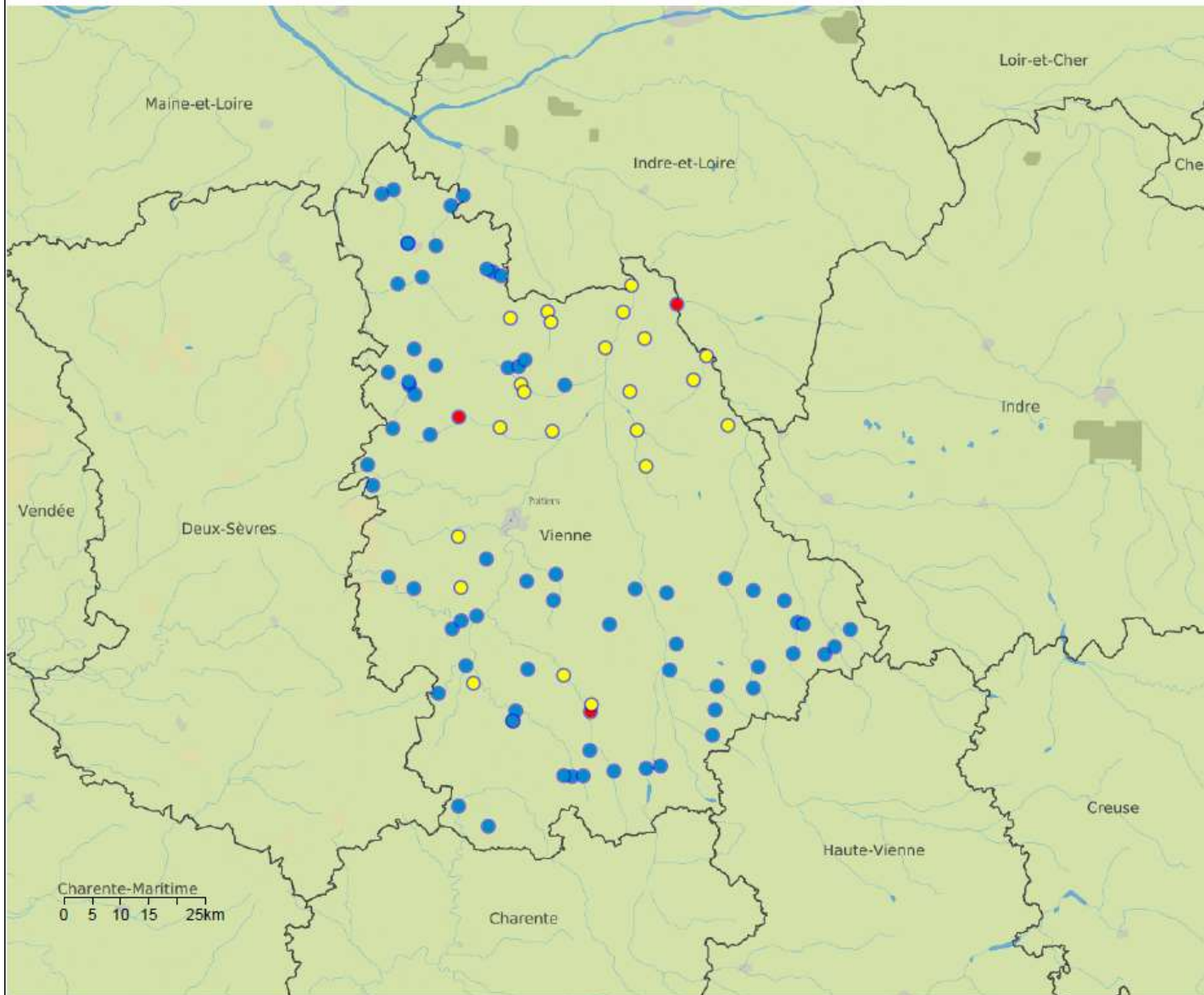
point rapide pour une vision globale de la ressource superficielle

présenté par

Sébastien Chauveau/Sébastien Baillargeat (OFB)



ONDE du 25 février 2022



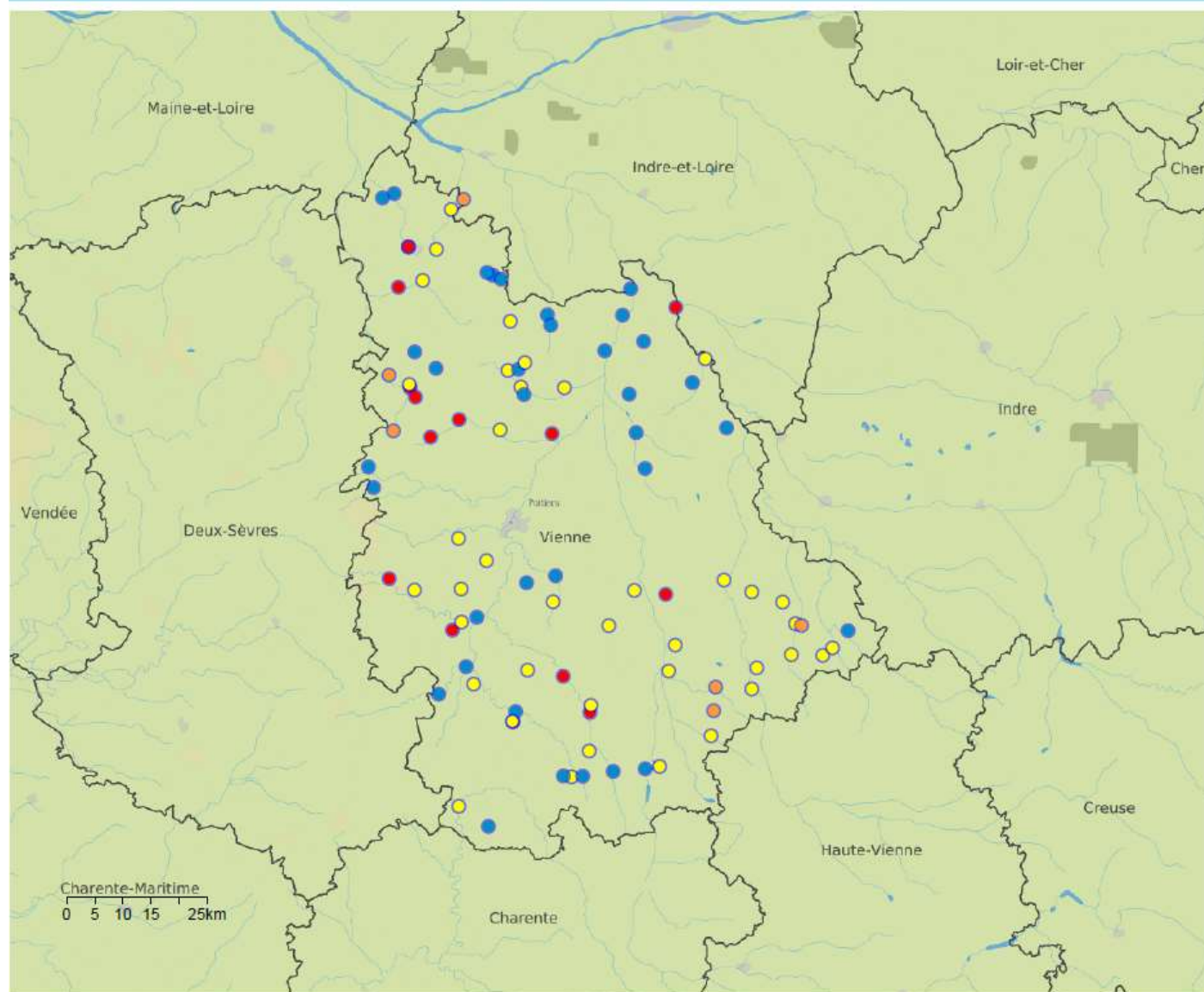
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (68/94)
- Ecoulement visible faible (23/94)
- Ecoulement non visible (0/94)
- Assecs (3/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages

Réseau ONDE* - Situation au 09/06/2022 du département Vienne. Suivi complémentaire : observations réalisées entre le 05/06/2022 et le 13/06/2022



Modalités d'écoulement

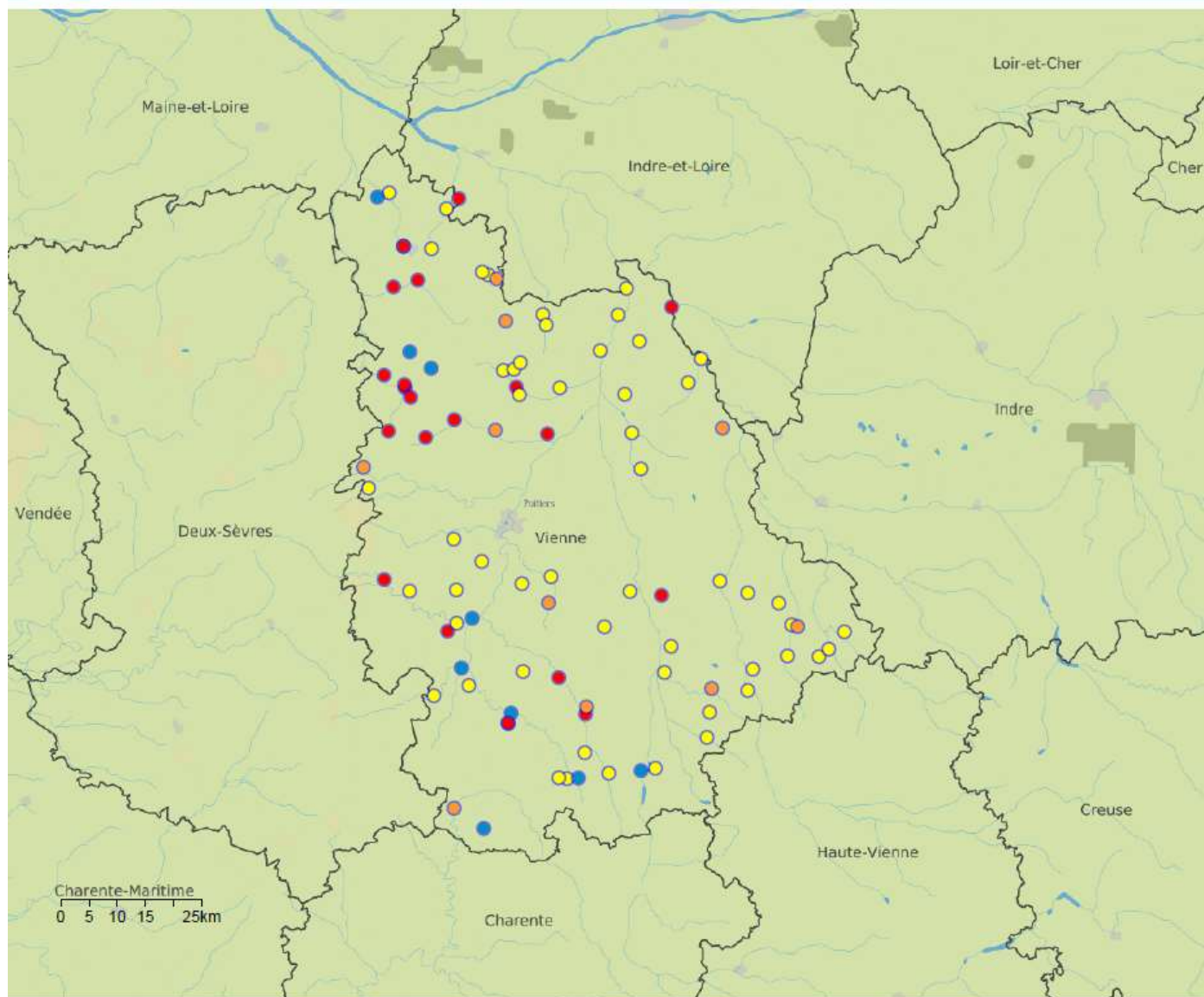
- Ecoulement visible acceptable (35/94)
- Ecoulement visible faible (39/94)
- Ecoulement non visible (6/94)
- Assecs (14/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Indice départemental : 8.19

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages

Réseau ONDE* - Situation au 10/07/2022 du département Vienne. Suivi complémentaire : observations réalisées entre le 06/07/2022 et le 14/07/2022



Modalités d'écoulement

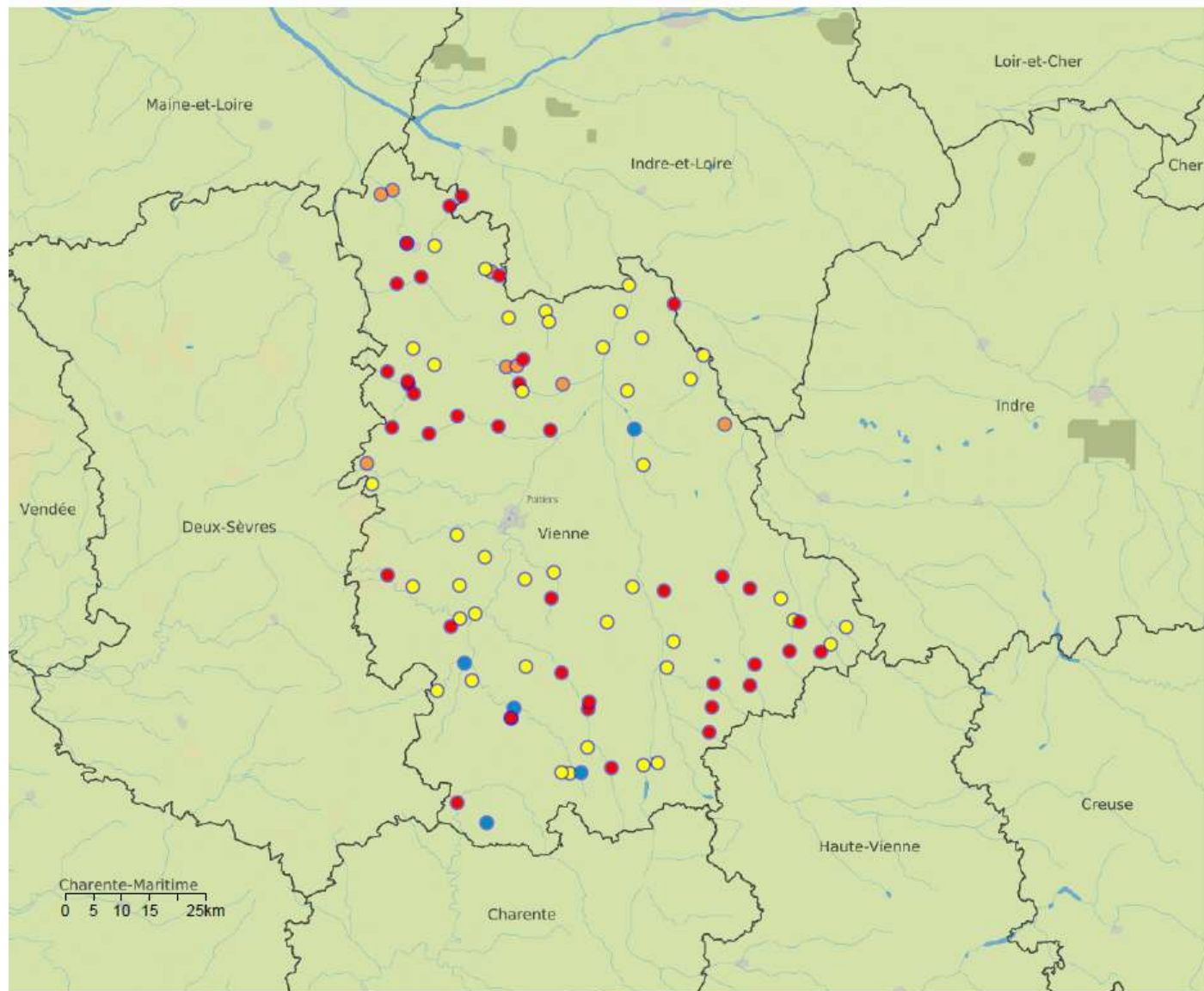
- Ecoulement visible acceptable (9/94)
- Ecoulement visible faible (54/94)
- Ecoulement non visible (10/94)
- Assecs (21/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Indice départemental : 7.23

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages

ONDE du 8 août 2022

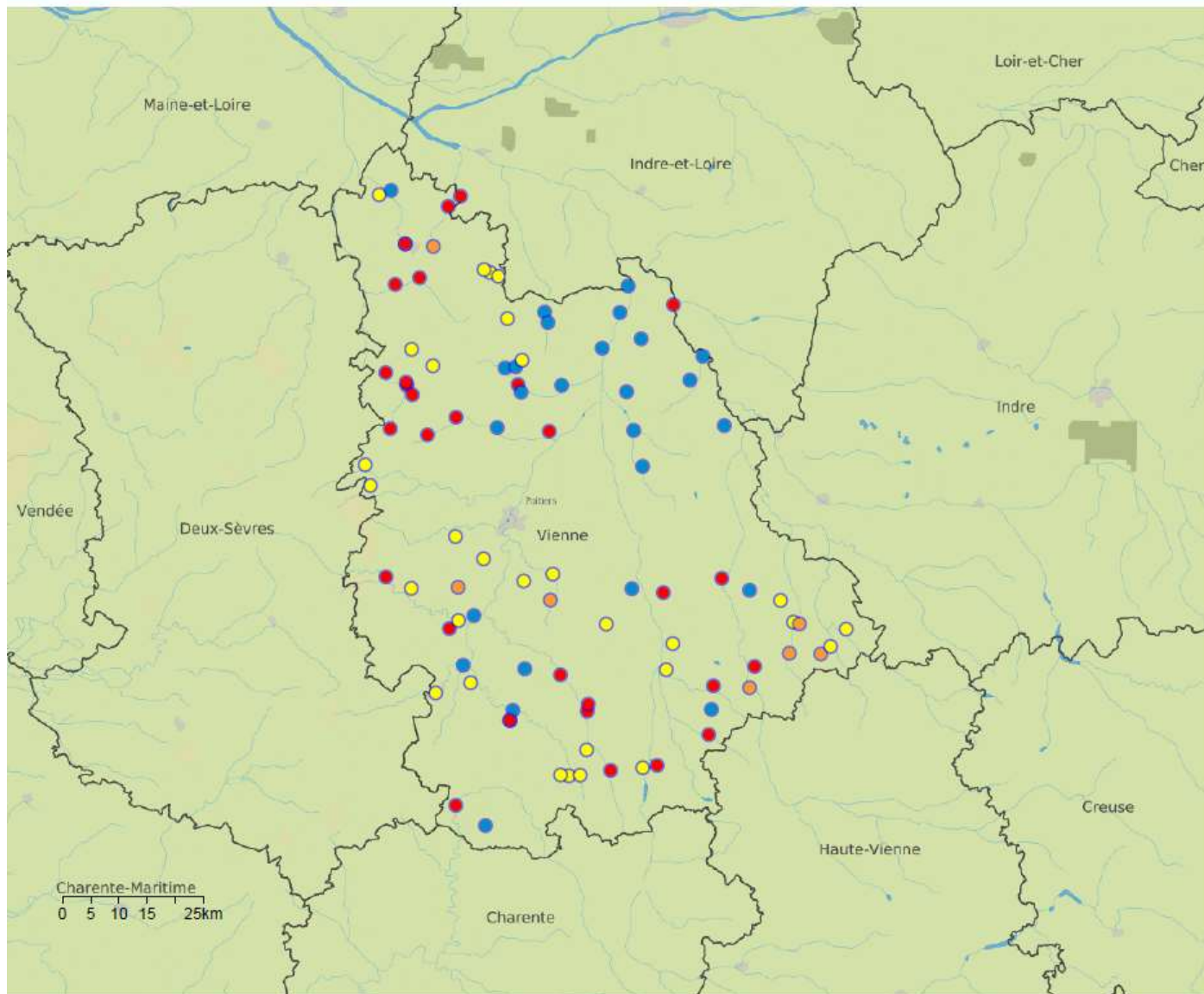


Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (5/94)
- Ecoulement visible faible (42/94)
- Ecoulement non visible (8/94)
- Assecs (39/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages



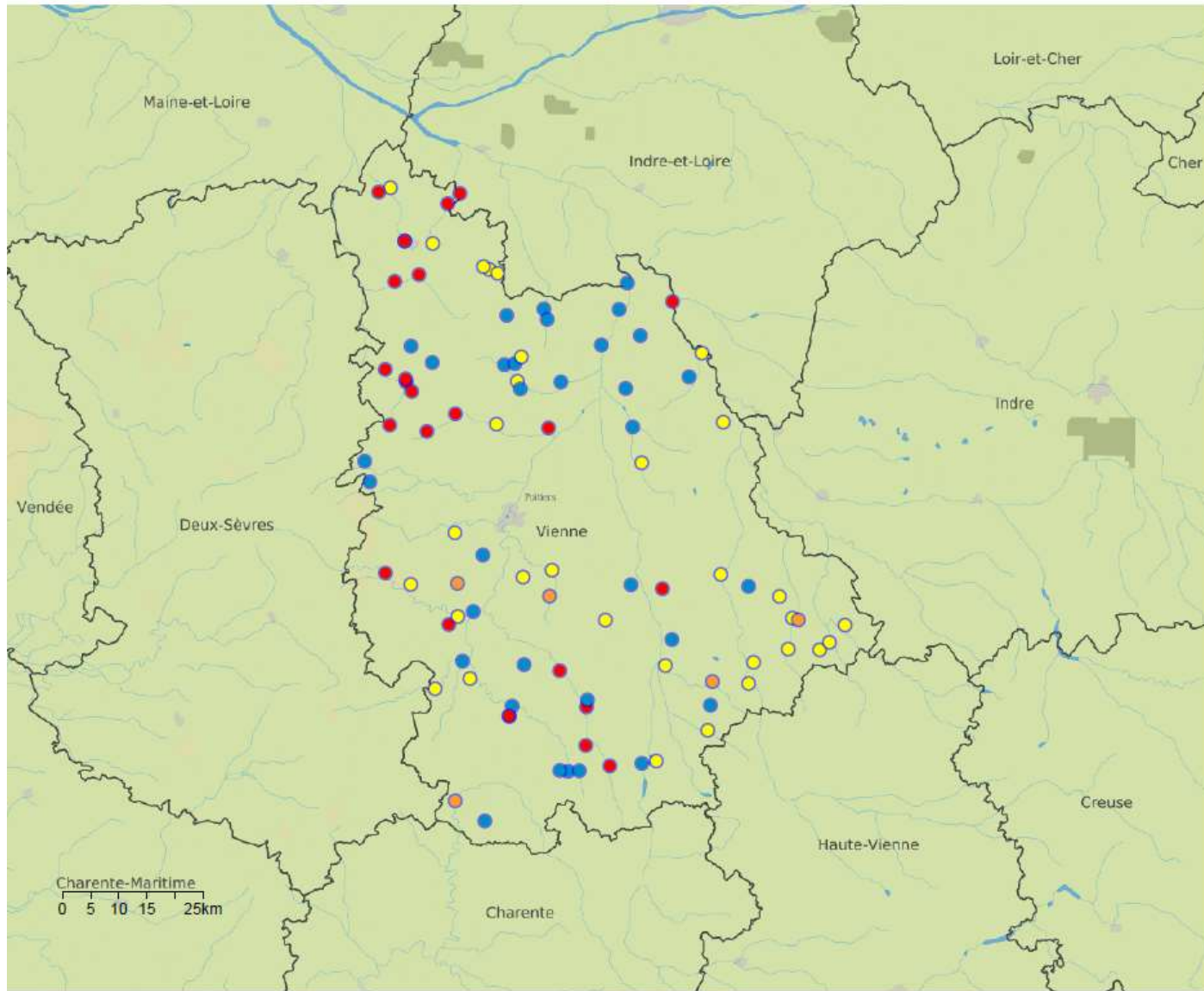
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (26/94)
- Ecoulement visible faible (31/94)
- Ecoulement non visible (7/94)
- Assecs (30/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

Départements

* ONDE : Observatoire National des Etiages

ONDE du 23 novembre



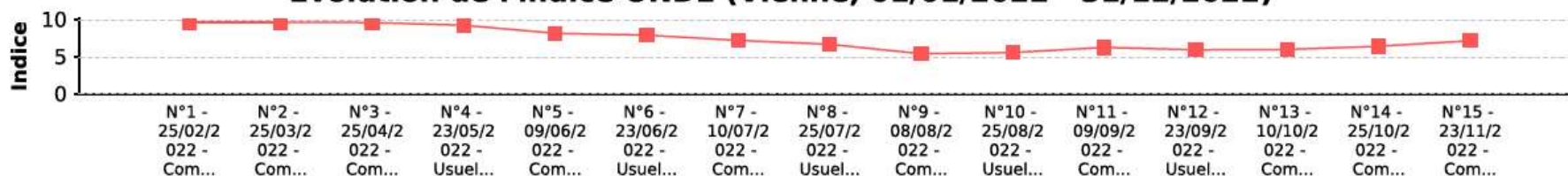
Modalités d'écoulement

- Ecoulement visible acceptable (33/94)
- Ecoulement visible faible (32/94)
- Ecoulement non visible (5/94)
- Assecs (24/94)
- Observation impossible (0/94)
- Absence de données (0/94)

□ Départements

* ONDE : Observatoire National des Etages

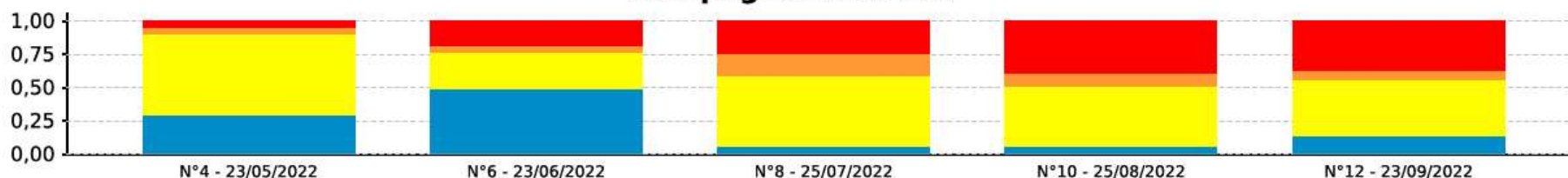
Evolution de l'indice ONDE (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022)



Date de début de la campagne

Evolution de l'indice ONDE

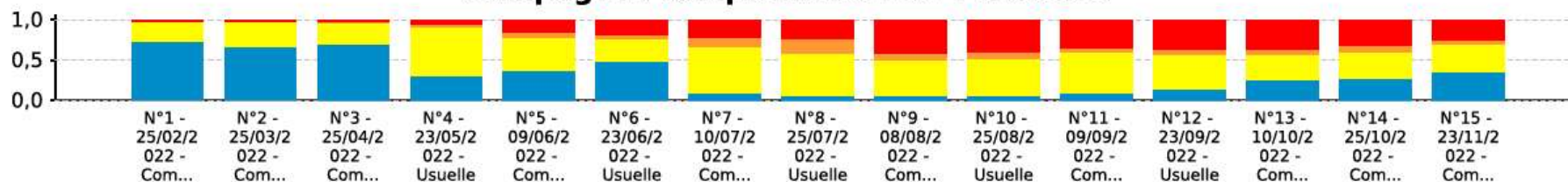
Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022) - Campagnes usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

Evolution de la répartition des différentes modalités (Vienne, 01/01/2022 - 31/12/2022) - Campagnes complémentaires + usuelles



Date de début de la campagne

1a-Ecoulement visible acceptable 1f-Ecoulement visible faible 2-Ecoulement non visible 3-Assec 4-Observation impossible

Bilan 2022

- C'est l'année la plus critique depuis qu'il y a des suivis :
- record de précocité du suivi avec un début en février
- quasiment tous les suivis sont des records de sécheresse : plus d'assecs que lors des années sèches « record » de 2012 et 2019
- un étiage qui se prolonge encore en novembre

Partie n°1

Bilan des mesures prises

présenté par
Rodolphe Pinier (DDT 86)

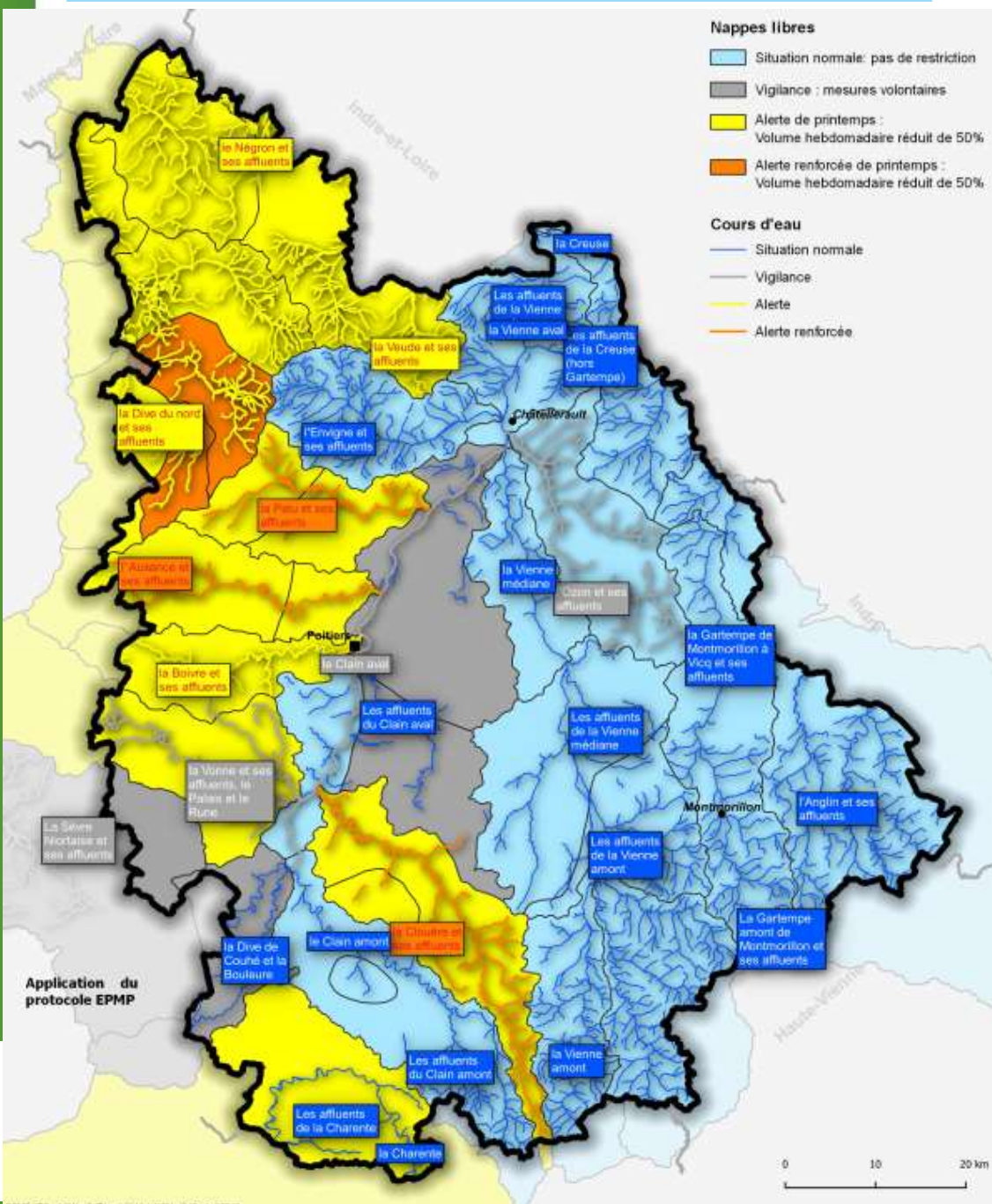
Les mesures prises en 2022

Des mesures prises sur la base :

- ⇒ des seuils de gestion en application des arrêtés-cadres
- ⇒ des observations du réseau ONDE
- ⇒ des observations et difficultés rencontrées sur les réseaux d'alimentation d'eau potable

Après échanges en cellule de vigilance réunie toutes les semaines avec : présentation de la situation des nappes et rivières (stations hydrométrique/piézométrique/ONDE), point pluviométrique/humidité des sols/évapotranspiration, tour de table de la situation des usages, propositions de mesures, bilan et perspectives des dérogations

Mesures de restriction milieu (irrigation et autres usages hors AEP) prises dès le 1^{er} avril



Dès le début de la saison d'étiage, les sous-bassins de l'ouest du département sont en alerte de printemps ou alerte renforcée de printemps.

Cas particulier des plans d'eau et manœuvres de vannes :

Du 02/08/2021 au 10/01/2022 : interdiction de remplissage de plans d'eau et de manœuvres de vannes sur tout le département.

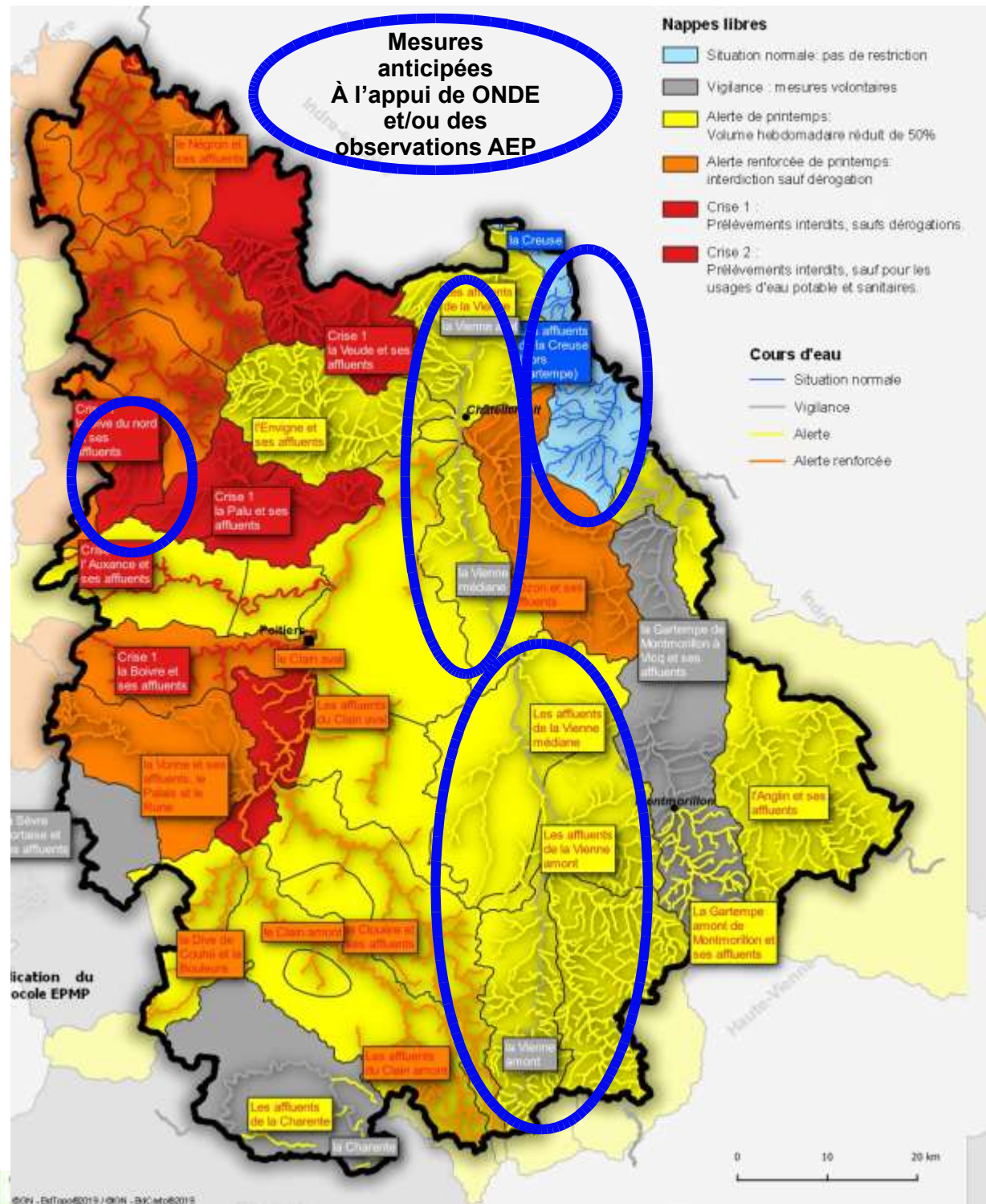
Du 10/01/2022 au 25/04/2022 : maintien de ces interdictions sur les bassins de la Dive du Nord, de la Pallu, de l'Auxance, de la Boivre et de la Vonne.

Vigilance AEP
Communiqué de presse
Préfet
du 22 avril 2022

Mesures de restriction milieux (irrigation et autres usages hors AEP) Au 6 juin 2022

Mesures anticipées et mobilisation de l'article 8 des arrêtés cadres :

- **Bassin de la Creuse (hors axe Creuse)** : mesures de crise à l'appui des observations du réseau ONDE et de la FDAAPPMA86
- **Bassin de la Vienne - affluents de la Vienne et Nappes** : mesures de restriction à l'appui des observations du réseau ONDE, et des observations sur les captages AEP Eaux De Vienne.
- **Sous-bassin de la Dive du Nord amont** : mesures de restriction indicateur Cuhon 1 à l'appui des observations sur les captages AEP Eaux De Vienne.



Bilan des mesures de restriction printemps 2022

Mesures anticipées
À l'appui de ONDE
et/ou des
observations AEP

		Avril					Mai					Juin			
		S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24			
BASSIN DE LA DIVE DU NORD	Pouançay	2022_DDT_SEB_177					2_DDT_SEB_296 (6 m)			2_DDT_SEB_407 (26 m)					
	Cuhon 2	2022_DDT_SEB_177						2022_DDT_SEB_331							
	Cuhon 1									2_DDT_SEB_407 (26 m)					
	DOUÉ (cote NGF)														
	Montreuil Bellay														
	Lamoine														
	Assais														
Oiron															
BASSIN DU CLAIN	La Clouère	La Charprais	2022_DDT_SEB_178												
		Petit Chez Dauffard (Magné)	2022_DDT_SEB_178			2_DDT_SEB_232 (22 m)									
		Château Larcher	2022_DDT_SEB_178		2022_DDT_SEB_212	2_DDT_SEB_232 (22 m)									
	La Pallu	Puzé	2022_DDT_SEB_178						2022_DDT_SEB_322	2022_DDT_SEB_379					
		Chabournay	2022_DDT_SEB_178						2022_DDT_SEB_322	2022_DDT_SEB_379					
	Auxances	Saint Martin la Pallu	2022_DDT_SEB_178						2022_DDT_SEB_322						
		Quinçay	2022_DDT_SEB_178			2022_DDT_SEB_232						2_DDT_SEB_414 (8 m)			
	La Boivre	Villiers	2022_DDT_SEB_178												
		Lourdines	2022_DDT_SEB_178				2022_DDT_SEB_232								
	Clain Aval	Vouneuil sous Biard	2022_DDT_SEB_178					2_DDT_SEB_289 (6 m)		2022_DDT_SEB_379					
		Poitiers (point nodal)	2022_DDT_SEB_178					2_DDT_SEB_289	2022_DDT_SEB_322						
		Sarzec (Montamisé) (cote NGF)						2022_DDT_SEB_289	2022_DDT_SEB_322						
	La Vonne	Cagnoche	2022_DDT_SEB_190								2_DDT_SEB_406 (26 m)				
		Vallée Moreau autres communes	2022_DDT_SEB_178						2022_DDT_SEB_322						
		Vallée Moreau (débit du lavoir)	2022_DDT_SEB_178					2_DDT_SEB_289 (6 m)	2022_DDT_SEB_322						
	La Dive de Couhé	Cloué	2022_DDT_SEB_178					2022_DDT_SEB_289	2022_DDT_SEB_322						
		Voulon (Neuil) Brejeuille supra (Couhé-Donner)	2022_DDT_SEB_178					2022_DDT_SEB_289	2022_DDT_SEB_322						
	Clain Amont	Voulon (Petit allier)						2022_DDT_SEB_289	2022_DDT_SEB_322						
		Bé de Sommières								2022_DDT_SEB_379					
	INFRATOARCIEN	Renardières (Saint-Romain)						2022_DDT_SEB_289		2022_DDT_SEB_379					
Bréjeuille Infra (Couhé-Lias)											2022_DDT_SEB_414				
Rouillé											2022_DDT_SEB_414				
Choué											2022_DDT_SEB_414				
La Raudière											2022_DDT_SEB_414				
Preille											2022_DDT_SEB_414				
Les Saizines											2022_DDT_SEB_414				
Fontjoise (A slonnes)										2022_DDT_SEB_414					
BASSIN DE LA CHARENTE	Vindelle (La Côte)										2_DDT_SEB_420 (2 m)				
	Bonnardelière	2_DDT_SEB_182 (1 m)			2_DDT_SEB_251 (20 m)		2_DDT_SEB_304 (6 m)				2_DDT_SEB_420 (2 m)				
BASSIN DE LA VEUDE ET DU NEGRON	Nouâtre											2022_DDT_SEB_415			
	Lémeré	2022_DDT_SEB_179			2_DDT_SEB_233 (22 m)				2022_DDT_SEB_381						
	Beuxes														
BASSIN DE LA VIENNE	Clain-Creuse _ Talbat-Clain											2022_DDT_SEB_415			
	Ingrandes														
	Jardres														
	L'Ozon						2022_DDT_SEB_307		2022_DDT_SEB_380						
	Point de suivi L'Envigne	Persac								2022_DDT_SEB_380					
Blourde _ Blourde-Talbat _ Issoire- Blourde _ Vienne Amont (18)	Thuré										2022_DDT_SEB_415				
	Lussac Les Chateaux														
	Usson														
BASSIN DE LA CREUSE	Leugny														
BASSIN DE LA GARTEMPE	Vicq sur Gartempe									2022_DDT_SEB_391					
	Montmorillon									2022_DDT_SEB_391	2022_DDT_SEB_402				
	Angles-sur- Anglin									2022_DDT_SEB_391					

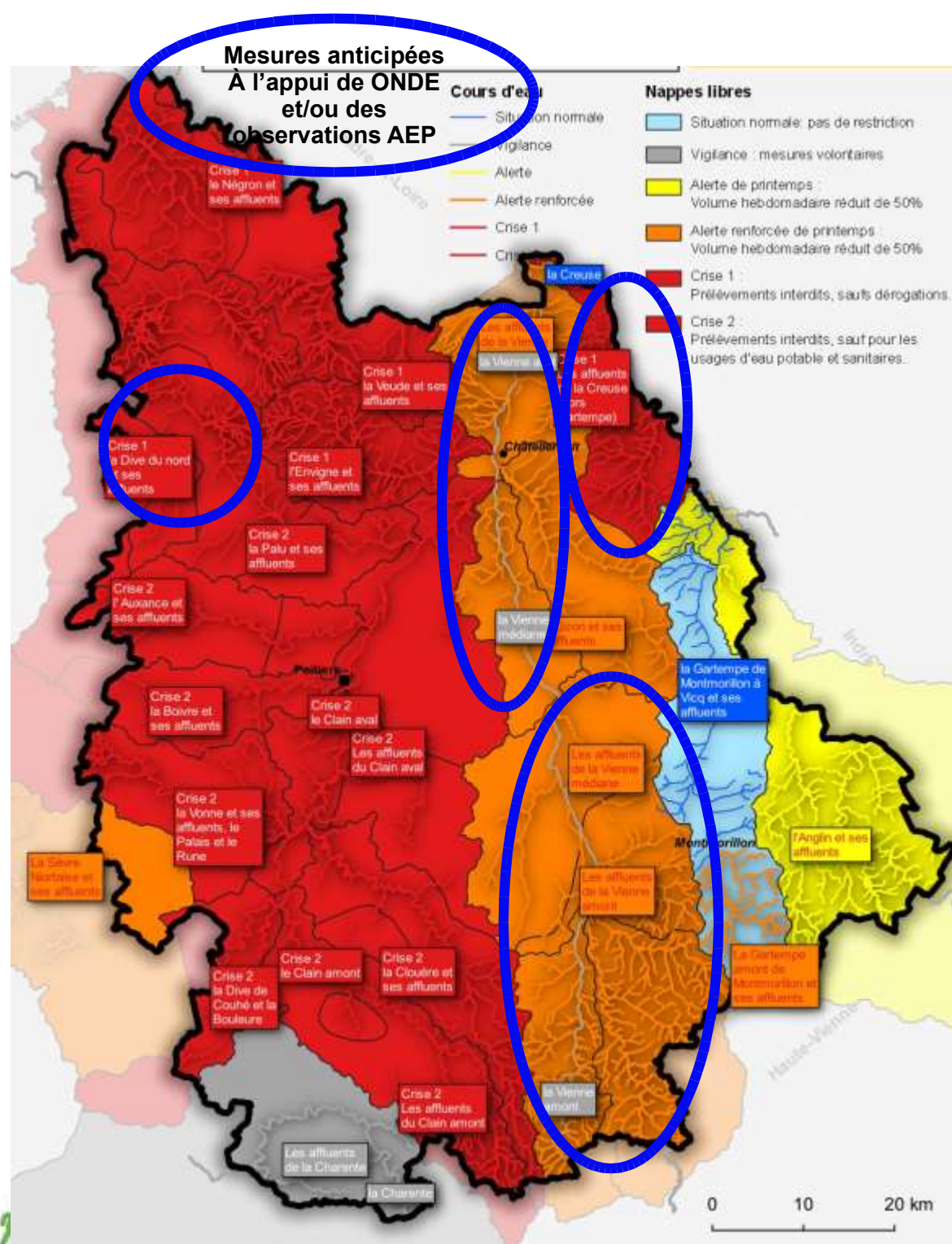
Crise Affluents Creuse



Mesures de restriction milieu (irrigation et autres usages hors AEP) Au 18 juillet 2022

Mesures anticipées et mobilisation de l'article 8 des arrêtés cadres :

- **Bassin de la Creuse (hors axe Creuse)** : mesures de crise à l'appui des observations du réseau ONDE et de la FDAAPPMA86
- **Bassin de la Vienne - affluents de la Vienne et Nappes** : mesures de restriction à l'appui des observations du réseau ONDE, et des observations sur les captages AEP Eaux De Vienne.
- **Sous-bassin de la Dive du Nord amont** : mesures de restriction indicateur Cuhon 1 à l'appui des observations sur les captages AEP Eaux De Vienne.

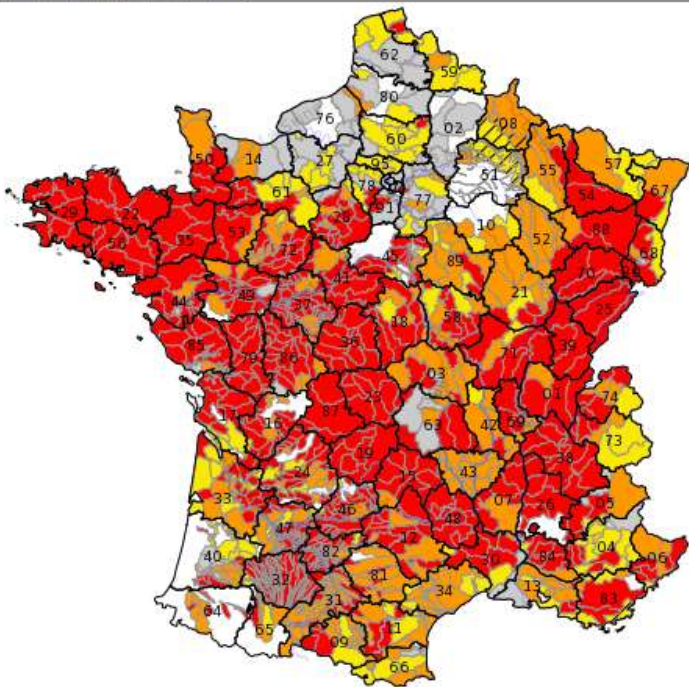


Mesures de restriction milieux (irrigation et autres usages hors AEP) Au 19 août 2022

Mesures prises au plus fort de l'étiage 2022

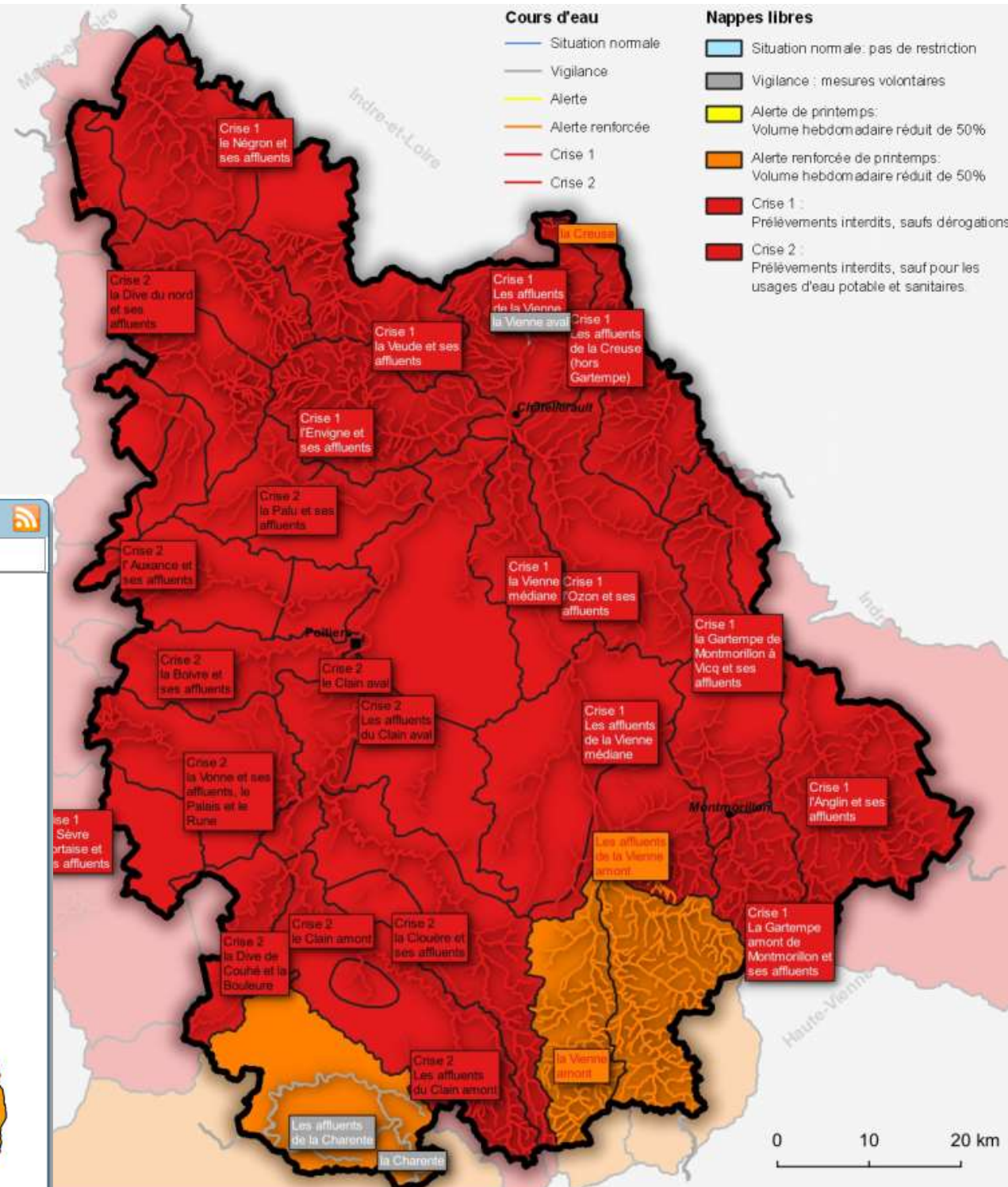
- Axe Vienne : 75 % de soutien d'étiage à compter de début août jusque fin septembre
- Axe Charente : soutien d'étiage mis en place de sorte de rester au-dessus du seuil d'alerte pour les besoins AEP et agricoles

Carte Nationale des Arrêtés au 19/08/2022 (arrêtés publiés le 22/11/2022 minuit)



200000m

Échelle : 1/6349609 X=0000000m Y=0000000m Lambert 93



Mesures de restriction après le 31 octobre



**PRÉFET
DE LA VIENNE**







*Liberté
Égalité
Fraternité*



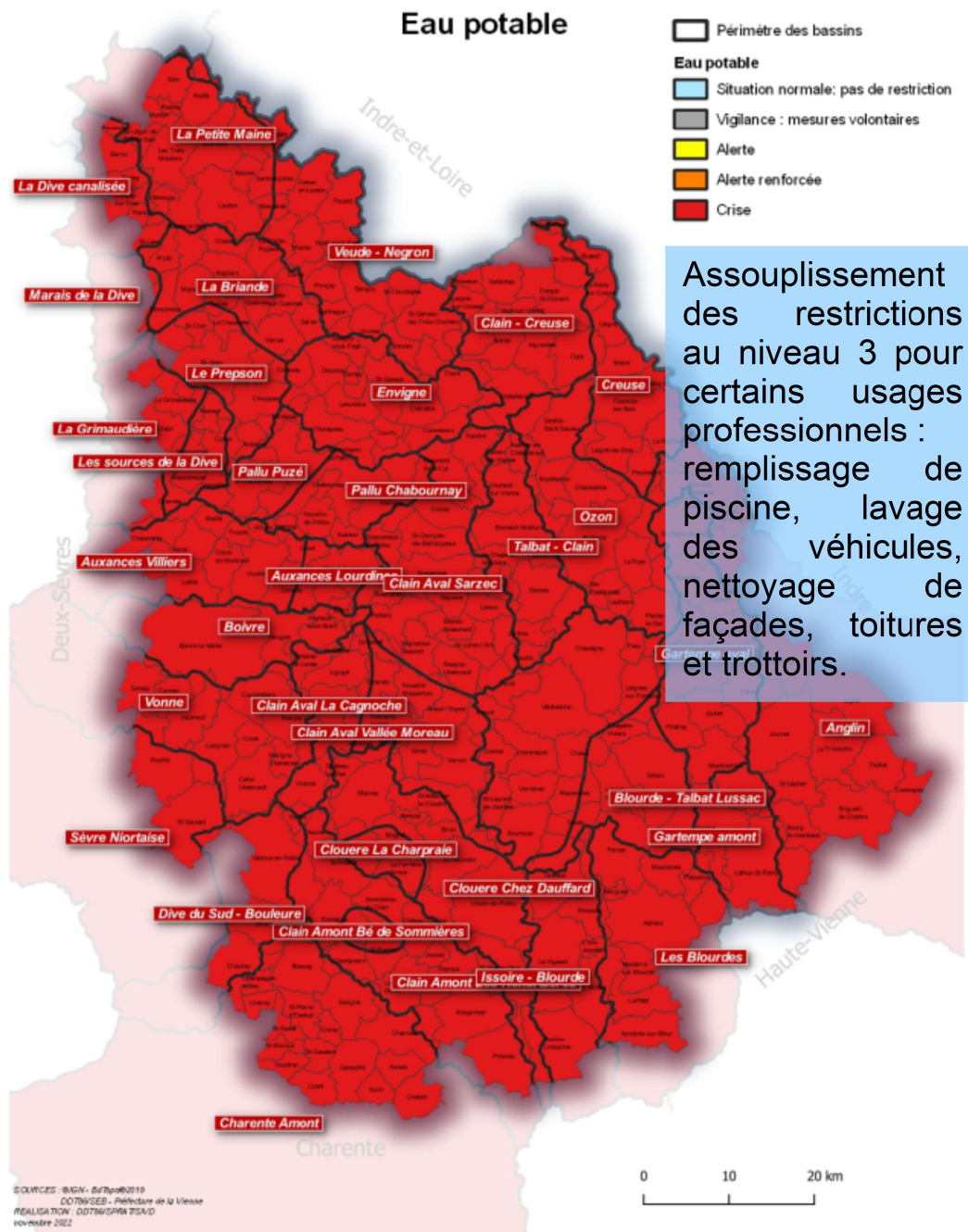
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Carte de restriction tout usage prélevant directement dans le réseau d'alimentation en eau potable

Eau potable

-  Périmètre des bassins
- Eau potable**
-  Situation normale: pas de restriction
-  Vigilance : mesures volontaires
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise

Assouplissement des restrictions au niveau 3 pour certains usages professionnels : remplissage de piscine, lavage des véhicules, nettoyage de façades, toitures et trottoirs.



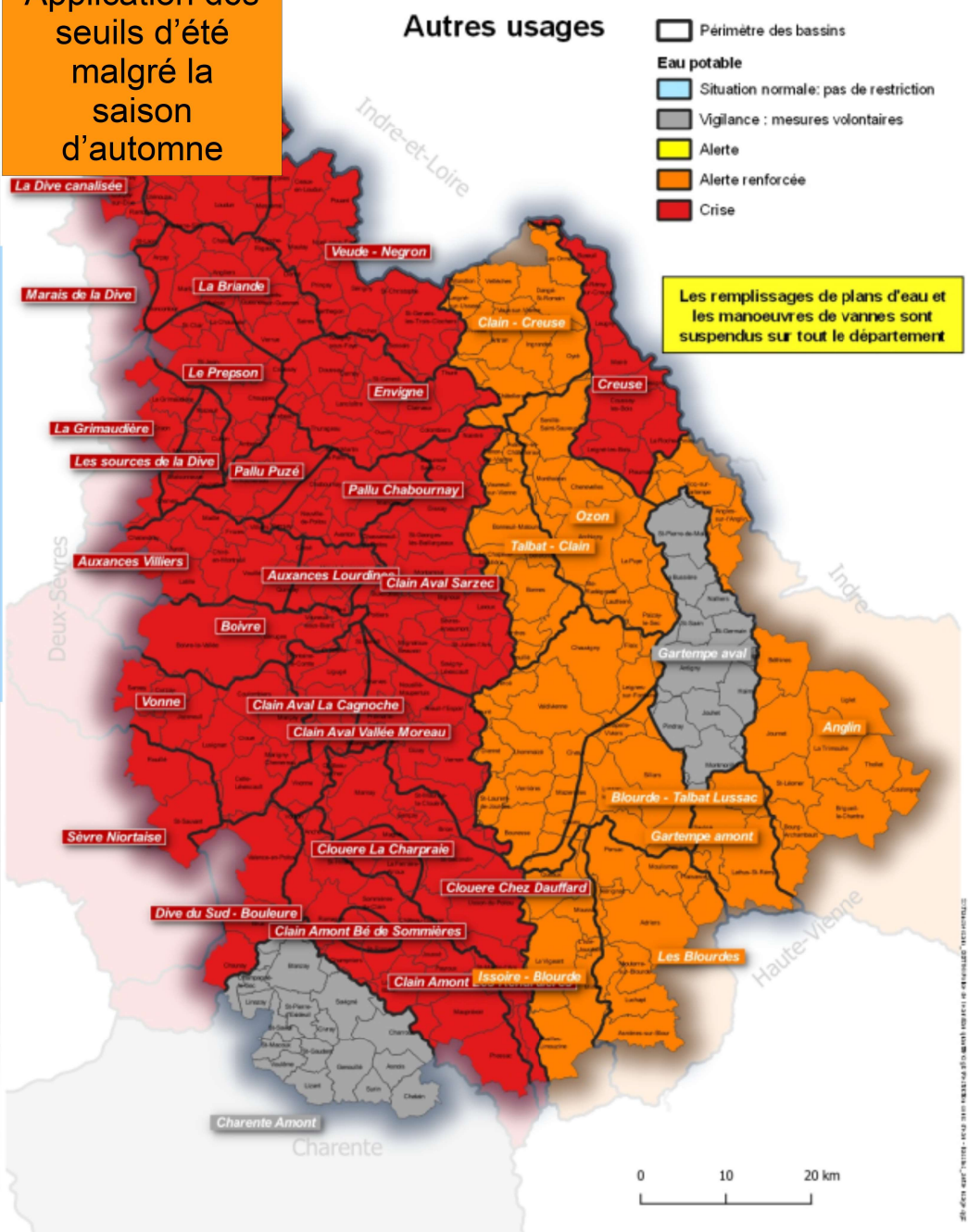
Carte de restriction autres usages publics ou privés prélevant directement sur le milieu (hors réseau d'eau potable)

Autres usages

-  Périmètre des bassins
- Eau potable**
-  Situation normale: pas de restriction
-  Vigilance : mesures volontaires
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise

Application des seuils d'été malgré la saison d'automne

Les remplissages de plans d'eau et les manoeuvres de vannes sont suspendus sur tout le département



Partie n°1

Bilan des consommations
présenté par
Rodolphe Pinier (DDT 86)

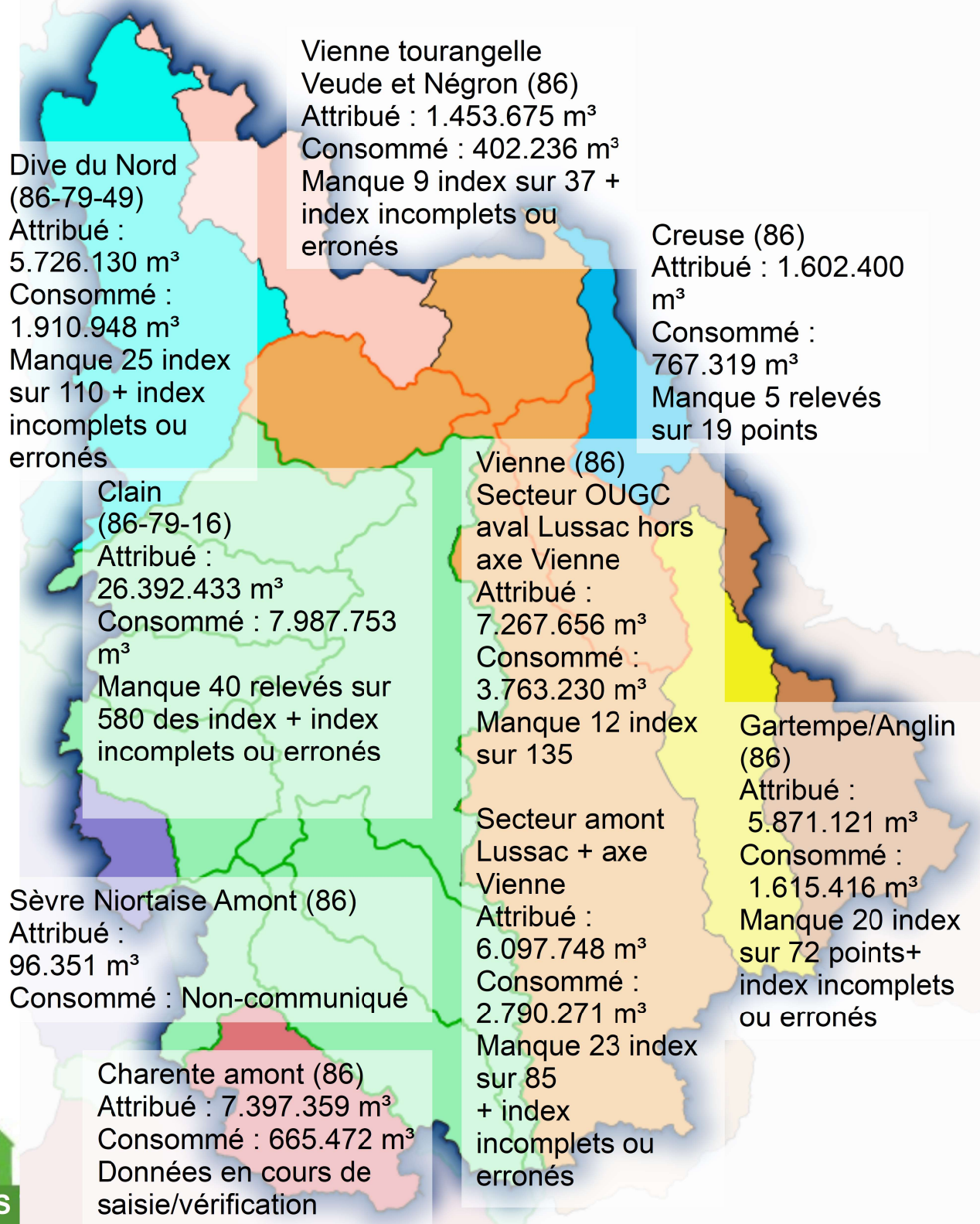
Bilan provisoire (au 15 novembre) des consommations à usage d'irrigation agricole durant l'étiage (printemps/été) 2022

Dans le département de la Vienne :

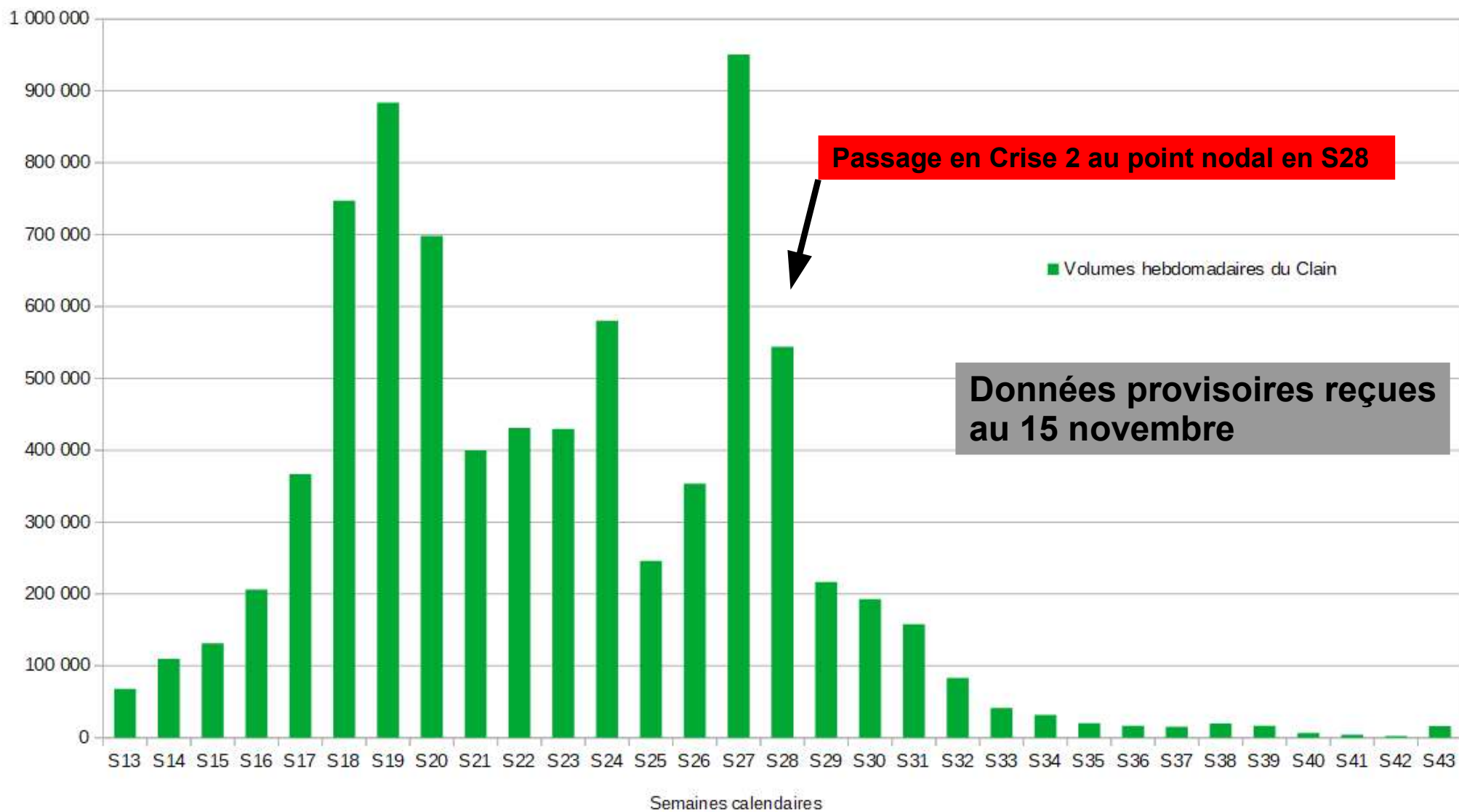
387 préleveurs/sociétés agricoles
ayant bénéficiés d'une attribution
de volume à l'étiage 2022
1123 points de prélèvements actifs



Données consommations
provisoires à vérifier et
consolider
Manque certaines
déclarations (10 à 30%)



Evolution hebdomadaire des consommations à usage d'irrigation agricole l'exemple du bassin du Clain



Passage en Crise 2 au point nodal en S28

Données provisoires reçues au 15 novembre

Avril Mai Juin **Juillet** Août Septembre Octobre

Partie n°1

Bilan des dérogations

présenté par
Rodolphe Pinier (DDT 86)

Les dérogations pour l'usage irrigation

Principes

Les principes d'instruction :

- ⇒ Ratio / culture
- ⇒ Limité à 50 % du volume attribué

Rappel du taux maximal par indicateur :

- ⇒ Retex 2019
- ⇒ 30 %

Demandes déposées suivies en cellule de vigilance

Consommations suivies En cellule de vigilance

Absence de retour d'index :
⇒ retrait de la dérogation

Indispensable au suivi global des consommations effectives

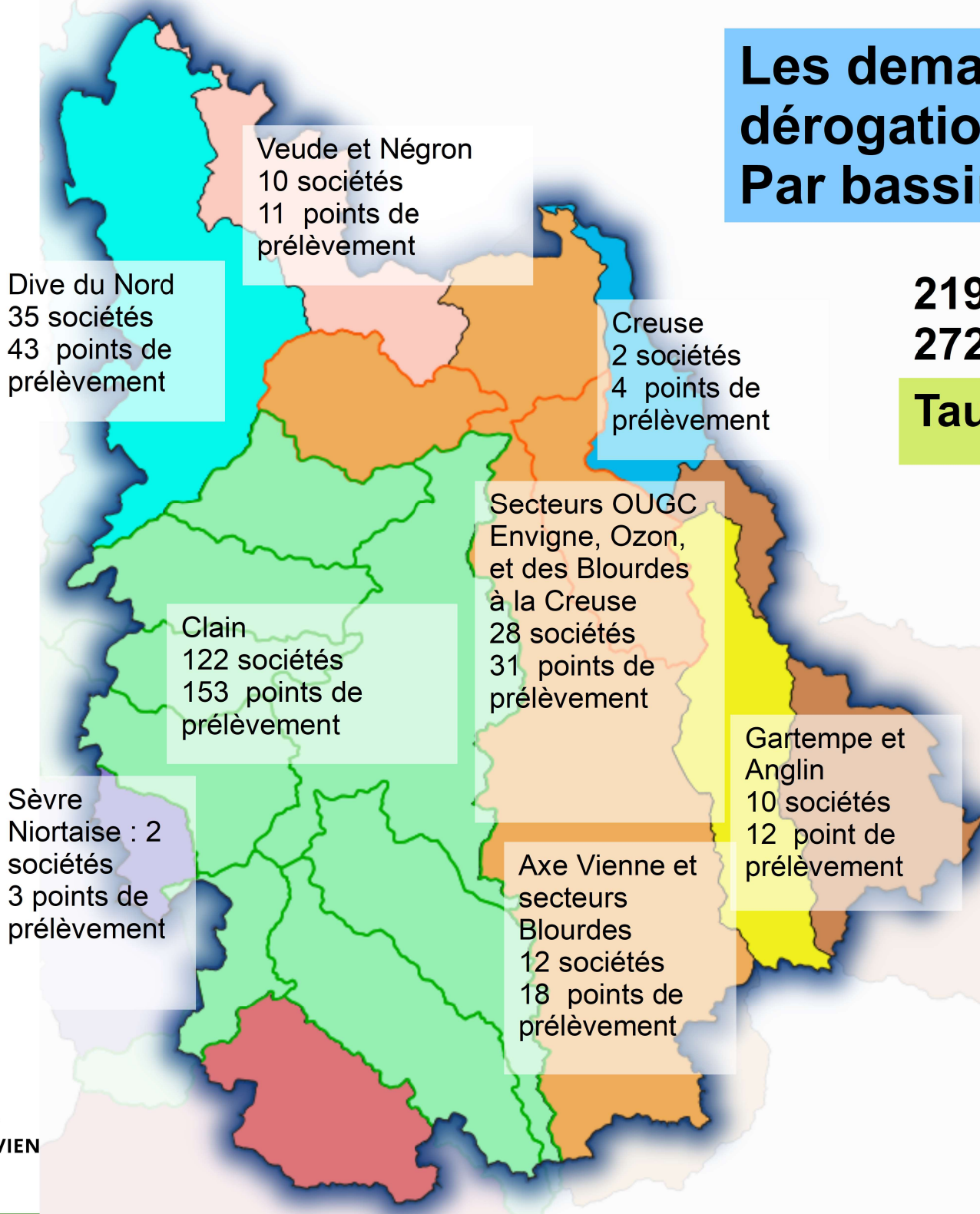
Les demandes de dérogations en 2022

Par bassins de gestion

219 dossiers/demandeurs
272 points de prélèvements

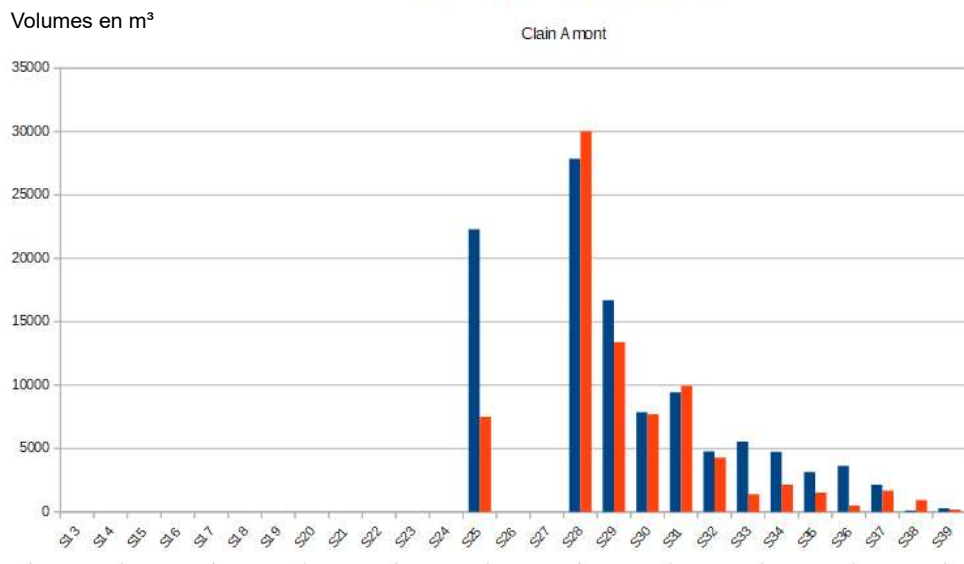
Taux de 30 % respecté

+ des dossiers reçus en août pour les dérogations de septembre/octobre

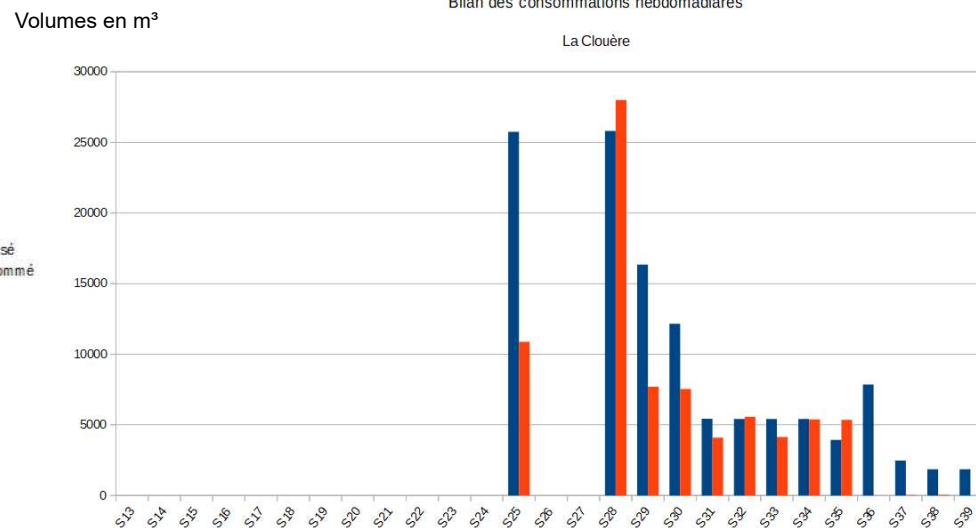


Bilan des consommations dans le cadre des dérogations pour l'usage d'irrigation agricole : l'exemple du bassin du Clain

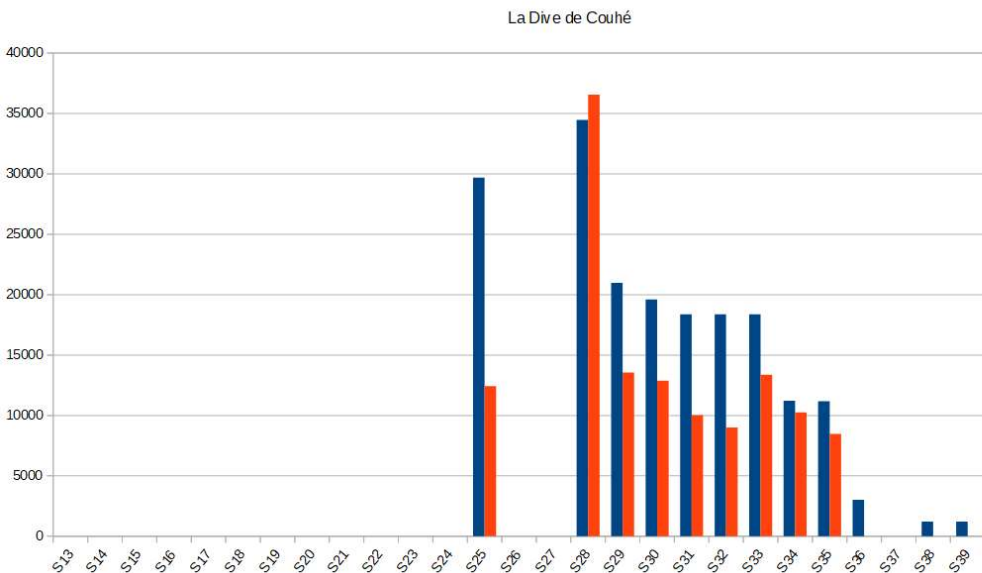
Bilan des consommations hebdomadaires



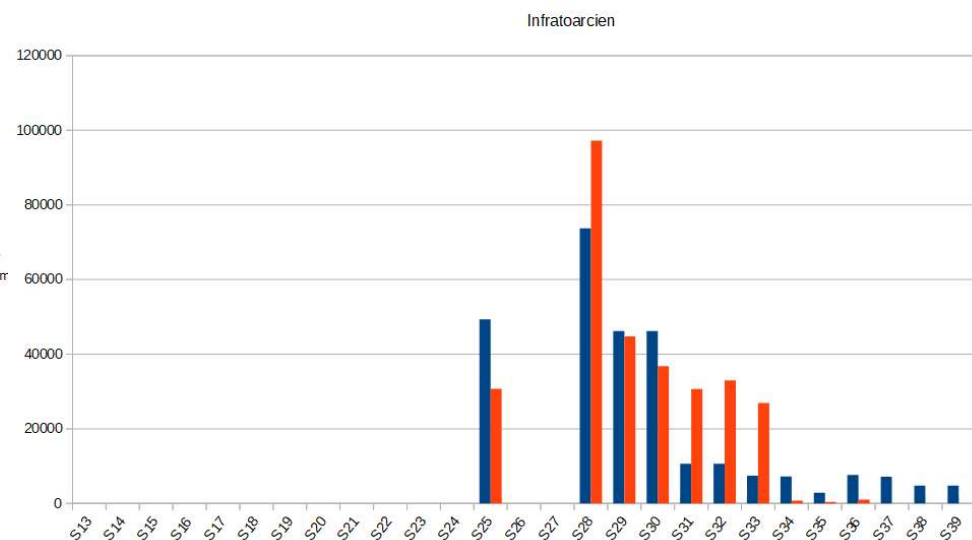
Bilan des consommations hebdomadaires



Bilan des consommations hebdomadaires



Bilan des consommations hebdomadaires



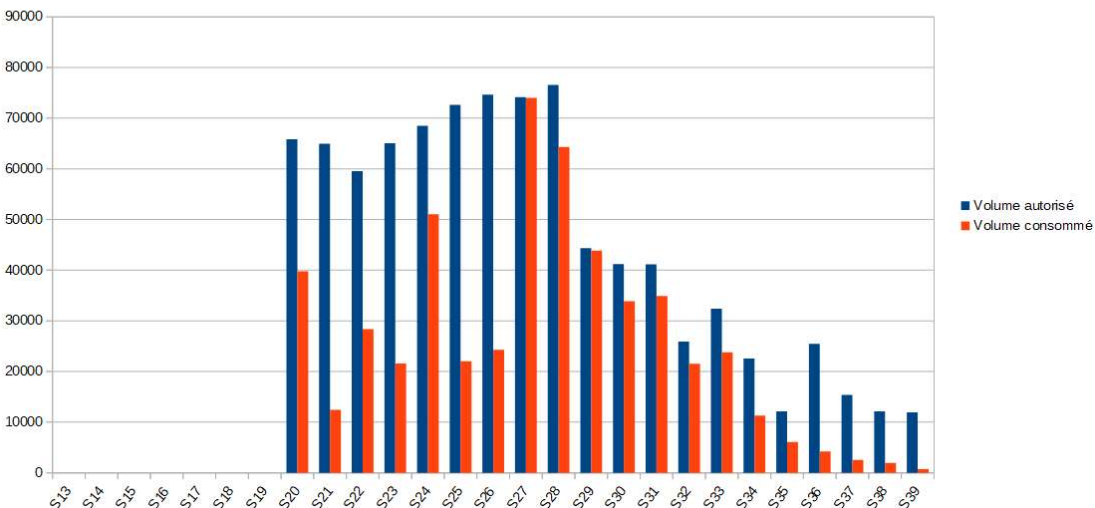
Passage en crise 2 sur tout le bassin du Clain à compter du 11 juillet (S28)

Bilan des consommations dans le cadre des dérogations pour l'usage d'irrigation agricole : l'exemple du bassin du Clain

Bilan des consommations hebdomadaires

Volumes en m³

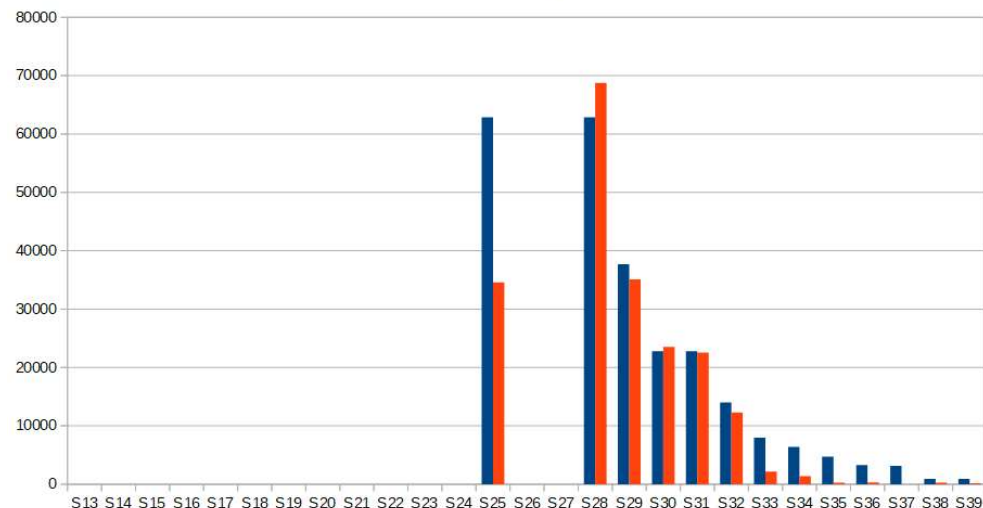
La Pallu



Bilan des consommations hebdomadaires

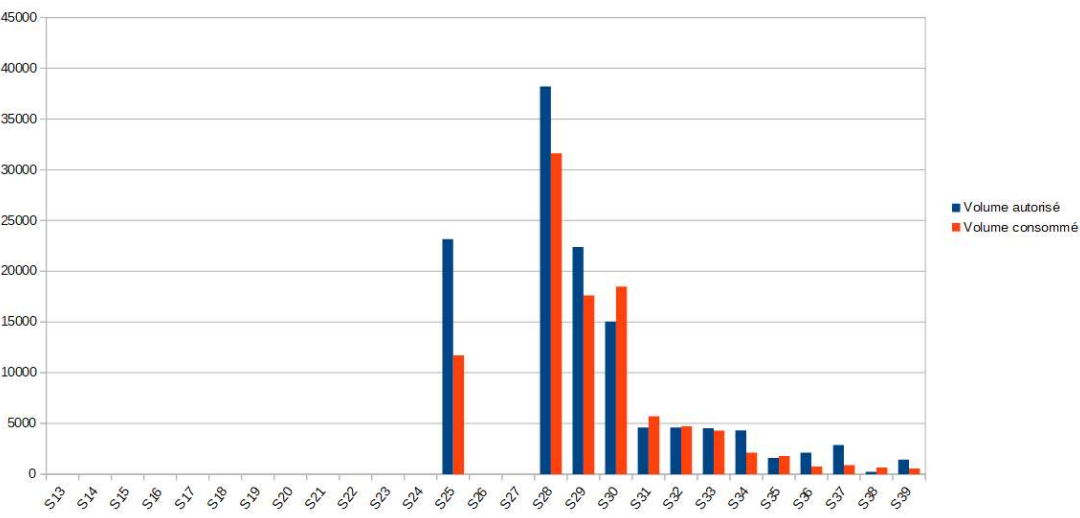
Volumes en m³

Auxances



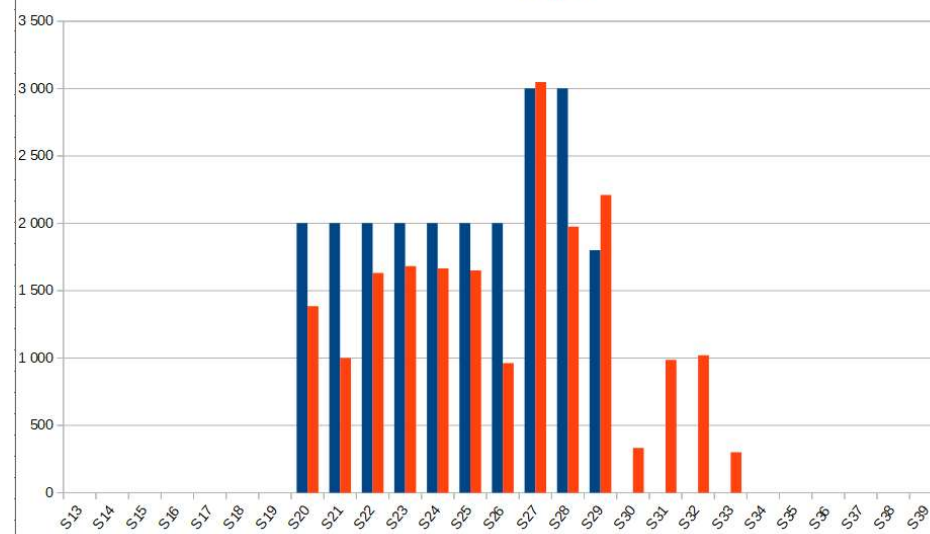
Bilan des consommations hebdomadaires

Clain Aval



Bilan des consommations hebdomadaires

La Vonne



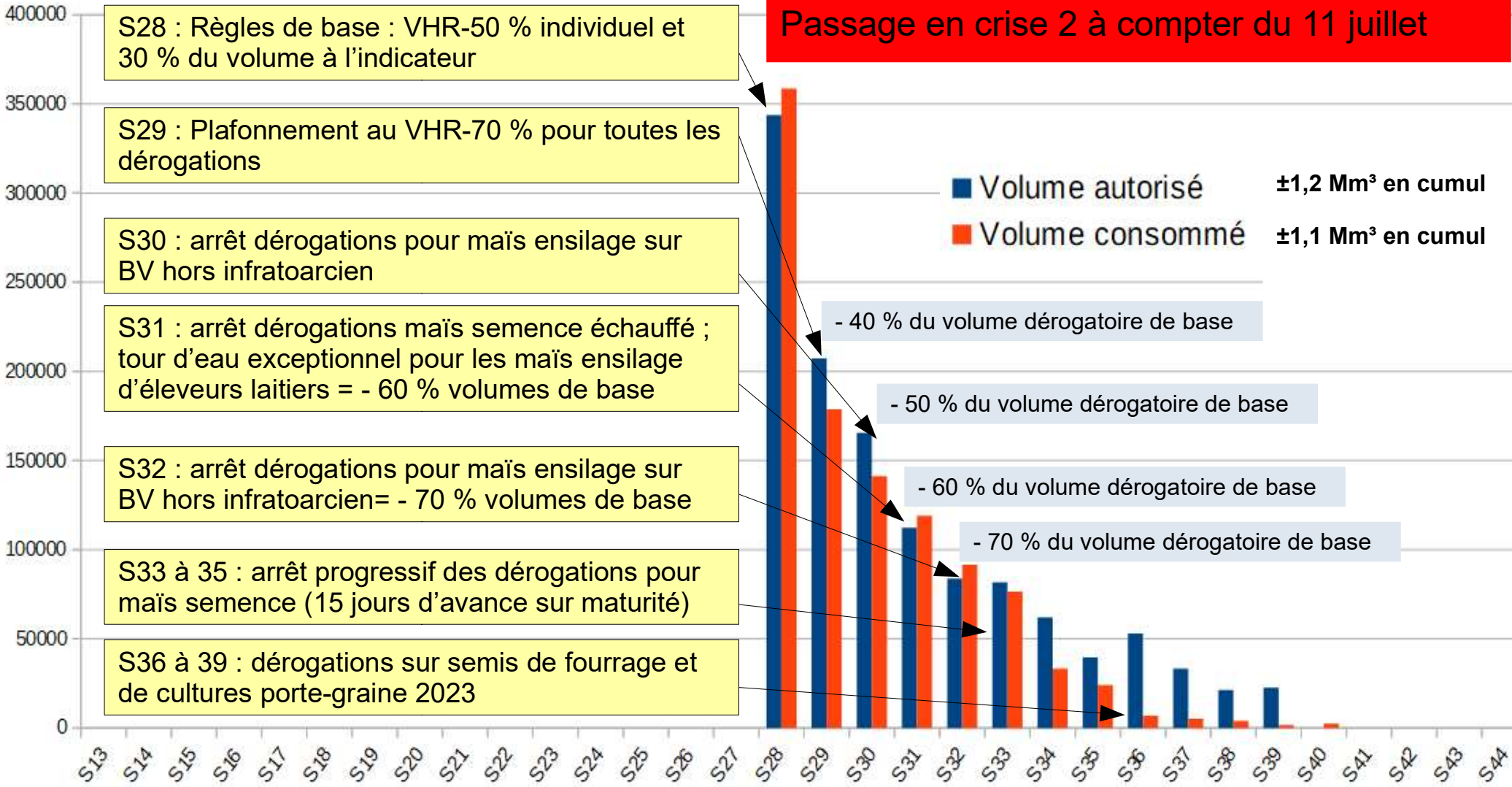
Passage en crise 2 sur tout le bassin du Clain à compter du 11 juillet (S28)

Bilan des consommations hebdomadaires pour les cultures dérogatoires au stade de Crise 2

Volumes en m³

Bassin du Clain intégral

Passage en crise 2 à compter du 11 juillet



- S28 : Règles de base : VHR-50 % individuel et 30 % du volume à l'indicateur
- S29 : Plafonnement au VHR-70 % pour toutes les dérogations
- S30 : arrêt dérogations pour maïs ensilage sur BV hors infratoarcien
- S31 : arrêt dérogations maïs semence échauffé ; tour d'eau exceptionnel pour les maïs ensilage d'éleveurs laitiers = - 60 % volumes de base
- S32 : arrêt dérogations pour maïs ensilage sur BV hors infratoarcien = - 70 % volumes de base
- S33 à 35 : arrêt progressif des dérogations pour maïs semence (15 jours d'avance sur maturité)
- S36 à 39 : dérogations sur semis de fourrage et de cultures porte-graine 2023

■ Volume autorisé ±1,2 Mm³ en cumul
 ■ Volume consommé ±1,1 Mm³ en cumul

- 40 % du volume dérogatoire de base

- 50 % du volume dérogatoire de base

- 60 % du volume dérogatoire de base

- 70 % du volume dérogatoire de base

Partie n°2

Bilan des contrôles et suites données

présenté par
Rodolphe Pinier (DDT 86) et Sébastien Chauveau (OFB)

Les contrôles terrain 2022

Priorité sur les secteurs en interdiction

- ⇒ secteurs en interdiction, en dérogation ou en limitation.
- ⇒ les usages : irrigation, plans d'eau, autres usages à partir des prélèvements milieux.
- ⇒ respect des mesures d'interdiction horaire

Les difficultés :

- absence des n° d'identification des points de prélèvement d'eau
- Nombreux compteurs inaccessibles (placés dans un local verrouillé)

Les points de contrôles terrain 2022

Sur les usages d'irrigation agricole

- Absence des n° de points ⇒ suites administratives (182 rapports de manquement administratif)
- Respect des interdictions horaires :
 - 2 rappels à la réglementation pour des réserves hivernales à usage d'irrigation
 - 16 procès-verbaux sur des installations d'irrigation à l'étiage, suivi de mise en demeure et de transaction pénale.
- 9 points de prélèvements d'eau non-déclarés ; certains régularisables d'autres non => RMA et AP de mise en demeure à suivre demandant la régularisation
 - Respect des interdictions d'irrigation en période de crise : pas d'infraction relevée
- 2 rappels à la réglementation ont été effectués pour de l'irrigation sur route, un des deux dossiers faisant ensuite l'objet d'une action de la Gendarmerie

Les points de contrôles bureau 2022

Sur les usages d'irrigation agricole

- Sur la base des index déclarés en cours de saison pour les dérogations et des index de l'année déclarés au 15 novembre à la DDT, les points de contrôles suivants sont actuellement en cours :
 - environ 15 à 20 % de relance et si nécessaire rapport de manquement administratif pour bilan de consommation non-transmis au 31 octobre (date butoir)
 - cohérence entre index de compteur en début de saison 2022 et index de compteur en fin de saison 2021
 - cohérence entre index déclaré dans l'été pour les dérogations et les index déclarés en fin d'année
 - contrôle de respect des volumes annuels autorisés
 - contrôle de respect des volumes hebdomadaires dans le cadre des dérogations et durant les périodes de limitation hebdomadaire

Analyse, contrôles et suites engagées durant les quatre prochains mois.

Les points de contrôles terrain 2022

Sur les usages (hors irrigation agricole)

- 57 PV dressés par la gendarmerie et la police nationale pour les usages stations de lavage
- Respect des interdictions horaires : pas d'infraction pour les autres usages.
- Respect des interdictions de remplissage de plan d'eau : 9 procès-verbaux
- Respect des interdictions de manœuvres de vannes : 2 infractions relevées => Rappel à la réglementation et arrêté de mise en demeure de respecter l'interdiction
- Respect des interdictions pour les terrains de sport :
 - plusieurs rappels à la réglementation en début d'été sur terrains de foot et carrières pour la pratique de l'équitation.
 - 3 procès-verbaux à la fin août pour des terrains de sport engazonnés
- une vingtaine d'avertissements sur des arrosages d'espaces verts, arrosage de carrière pour chevaux, manœuvres de vannes de moulins etc...
- des centaines d'appels gérés pour répondre aux usagers (collectivités, constructeurs de piscine, gérants de stations de lavage, artisans du BTP, particuliers)

Partie n°3

Bilan et retour d'expérience des différents usages

- ⇒ Eau Potable : Eaux de Vienne et Grand Poitiers
- ⇒ Milieux : FDAAPPMA
- ⇒ Agriculture : OUGC / Chambre d'agriculture et ADIV



Comité des usages de l'eau



Eaux de Vienne :

1. Des niveaux bas territoriaux sur une séquence de près de 30 ans
2. La stratégie syndicale en 2022 et au-delà

eaux de Vienne SIVEP

ALERTE RENFORCÉE

SÉCHERESSE

INTERDICTIONS :

en vigueur, à partir de prélèvements dans le réseau d'alimentation en eau potable

-  L'ARROSAGE DES PELOUSES, MASSIFS FLEURIS ET ESPACES VERTS
-  LE REMPLISSAGE DES PISCINES PRIVÉES
-  LE LAVAGE DES VÉHICULES À DOMICILE

ENTRE 11H ET 18H
L'ARROSAGE DES JARDINS POTAGERS, DES TERRAINS DE SPORT ET DES CULTURES

Crédit : FAIRISON

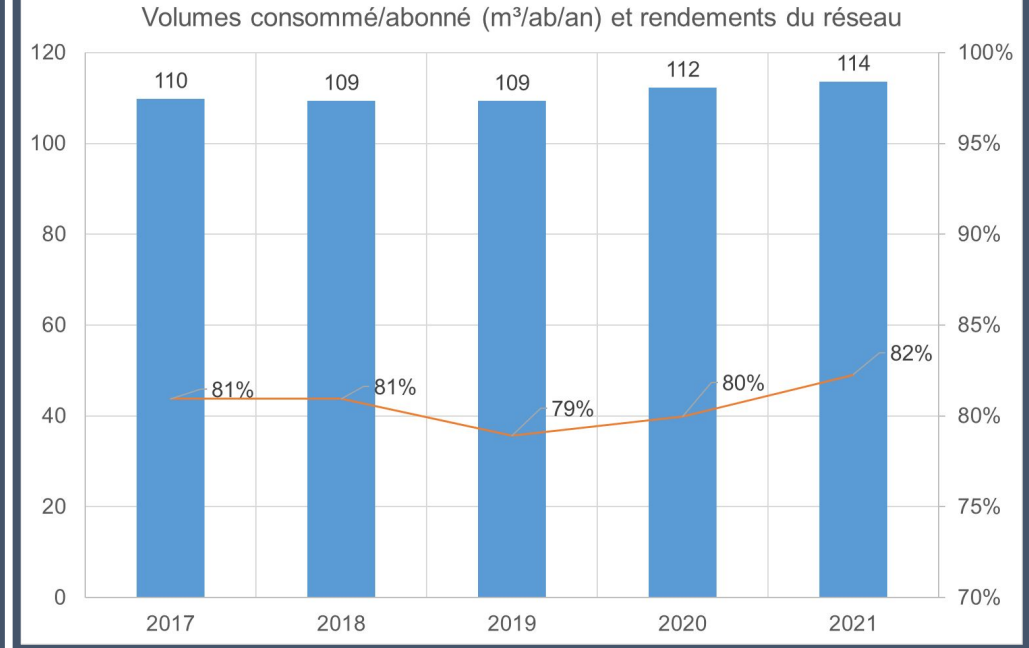
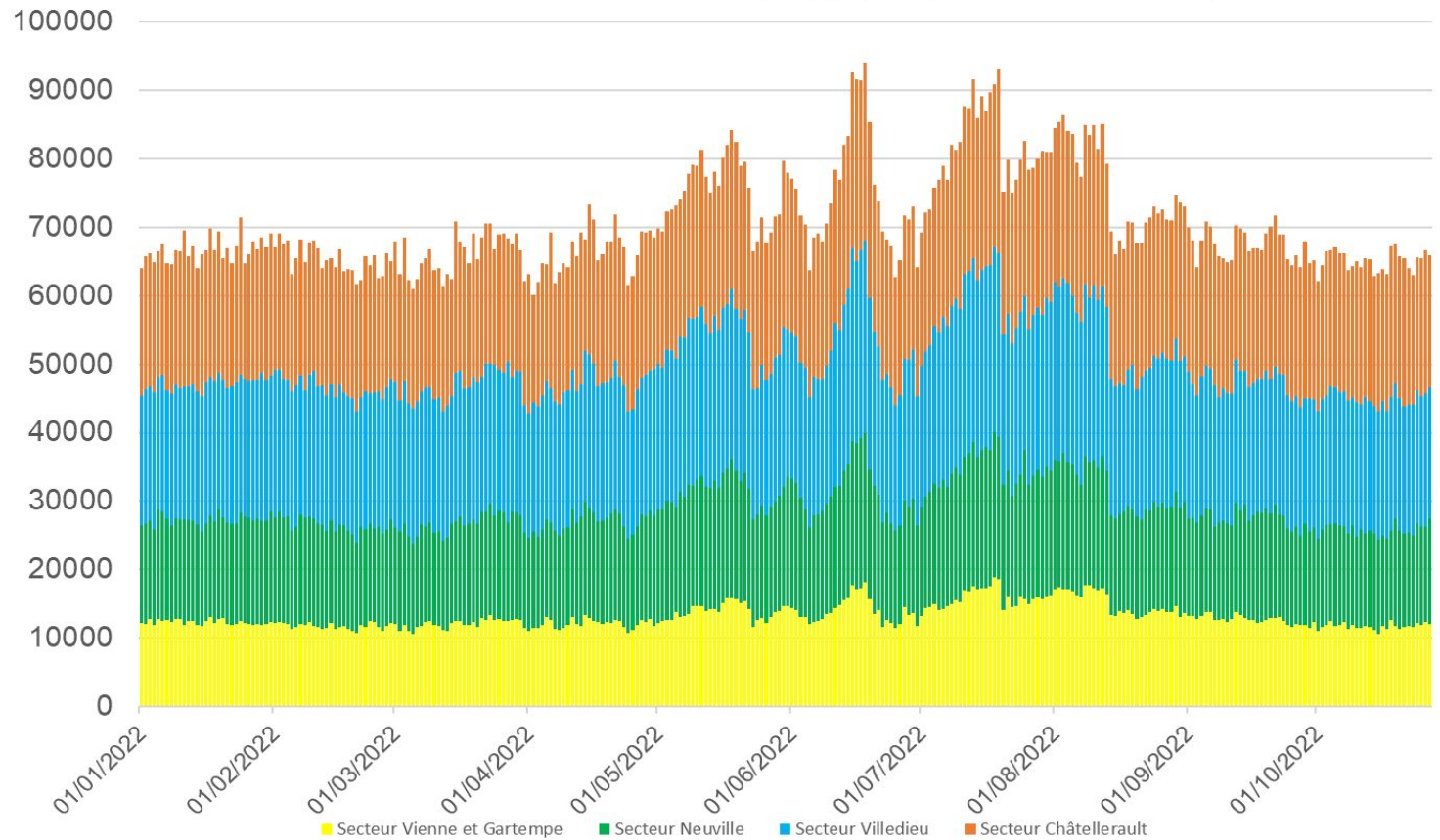
Découvrez plus de conseils pour économiser l'eau tout au long de l'année sur

WWW.EAUXDEVIENNE.FR



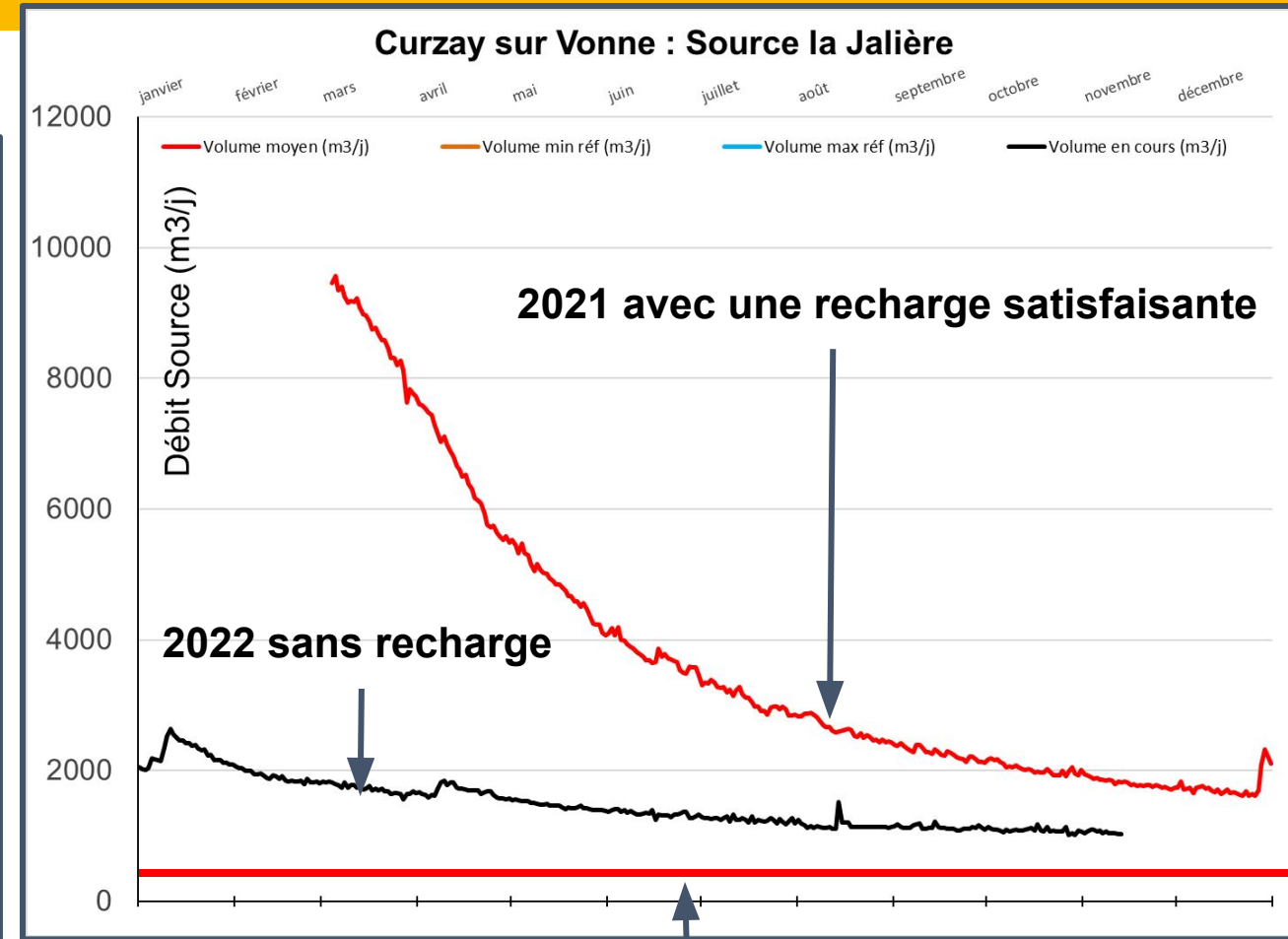
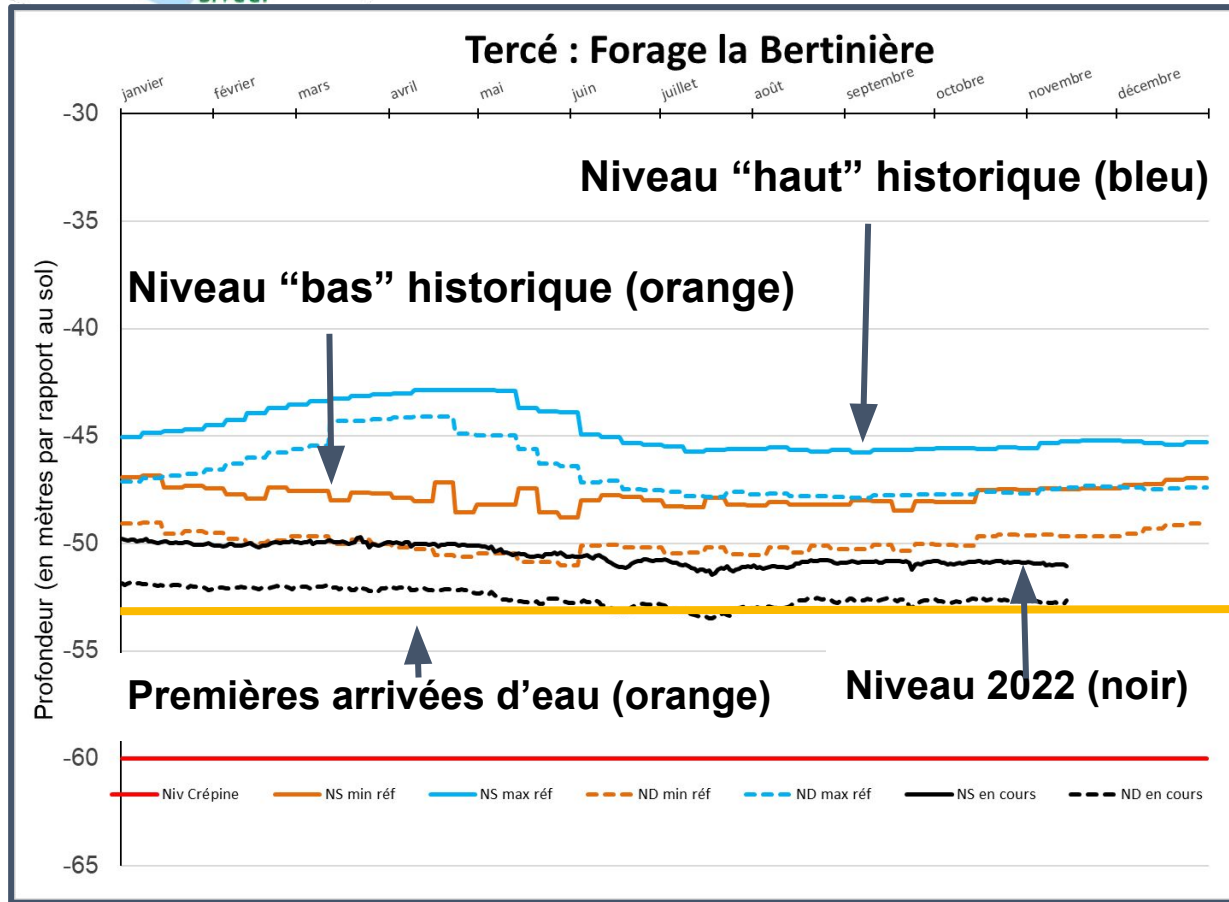
Rubrique "Tout sur l'eau" > Maîtriser sa consommation d'eau

Eaux de Vienne - Volumes journaliers prélevés toutes ressources confondues (m³/j) (jusqu'au 13/11 inclus)



Cons moyenne : env 110 m³/abonné/an soit 163 litres/habitant/jour
 Rendement des réseaux stable autour de 80%

Besoins moyens annuels au 13/11/2022 : 70 000 m³/j
 Besoins journaliers de pointe 2022 : 94 000 m³/j (coeff pointe : 1,34)
 Pointes plus marquées sur les territoires ruraux (coeff de pointe entre 1,28 et 1,38)

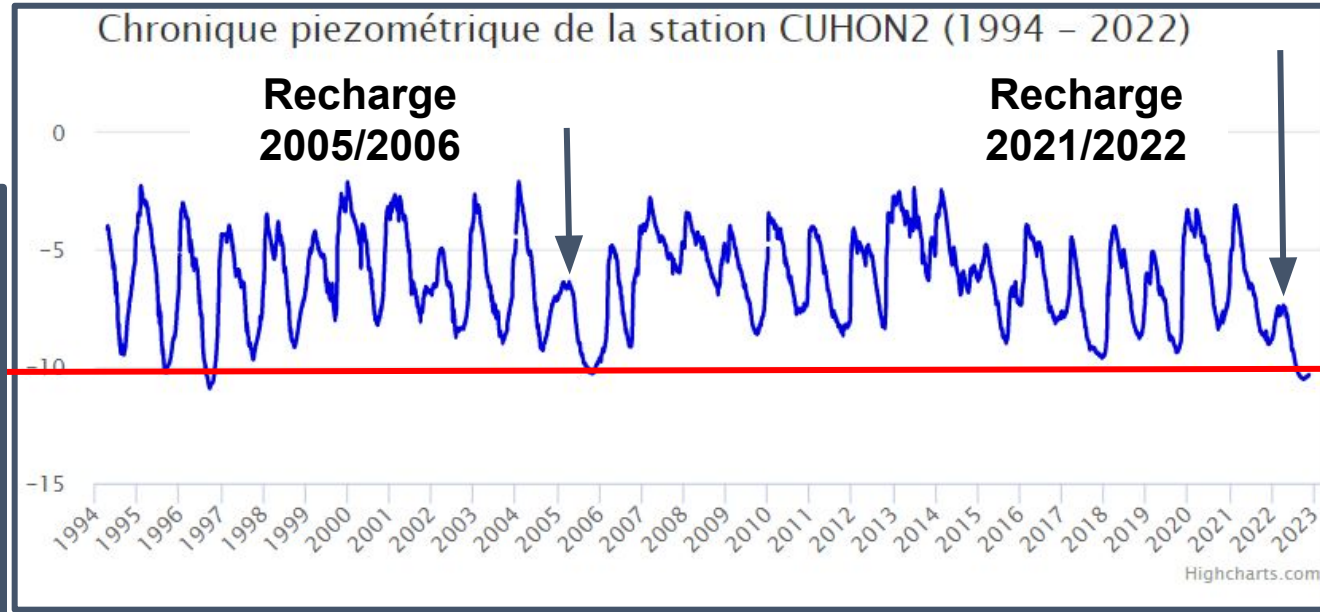
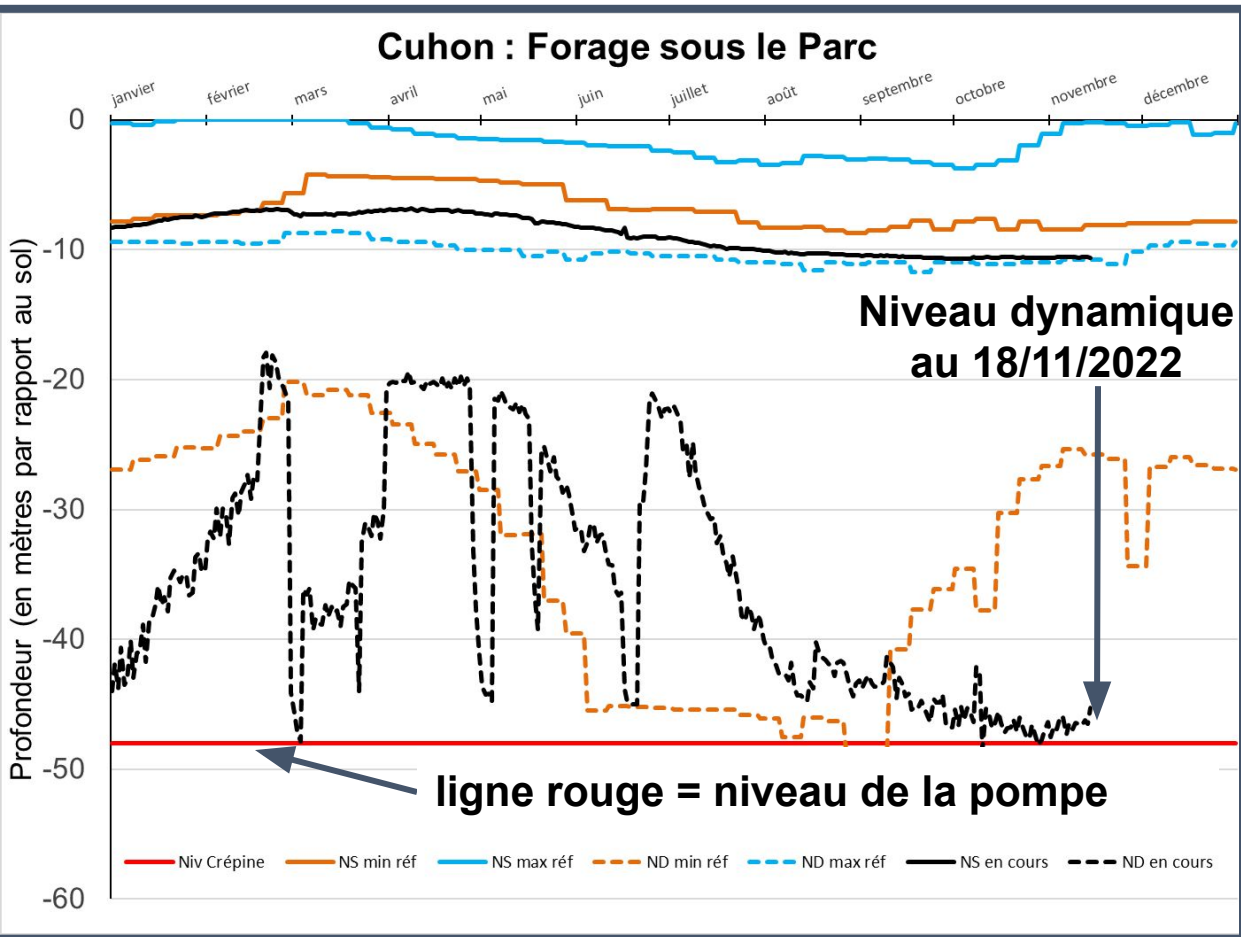


ligne rouge = volume minimal pompé (600 m³/j env)

Bassin de la Vienne : des niveaux “historiquement bas”

Bassin du Clain (Vonne) : Pas de recharge 2021/2022 et un étiage “historique” qui se poursuit au 18/11/2022

Beaucoup de ressources en eau sur l'ensemble du territoire ont été et restent fragilisées. Quid en 2023 ?



Le Nord Ouest du département particulièrement impacté (seul les niveaux de l'été 1996 étaient proches de ceux de 2022)

➔ **2022, des niveaux bas territoriaux sur une séquence de près de 30 ans et une situation qui pourrait s'aggraver dans les décennies à venir**

L'été n'est pas terminé au 18/11/2022 avec toujours un maintien de l'approvisionnement en eau des abonnés

5 gestes pour économiser l'eau

Couper l'eau quand on se savonne les mains



Se servir de la chasse d'eau à double commande en fonction des besoins



Utiliser une gourde et la remplir avec l'eau du robinet



S'il reste de l'eau dans un pichet ou un verre, l'utiliser pour nourrir les plantes plutôt que de la jeter



Lors d'une constatation de fuite : contacter la personne chargée des réparations

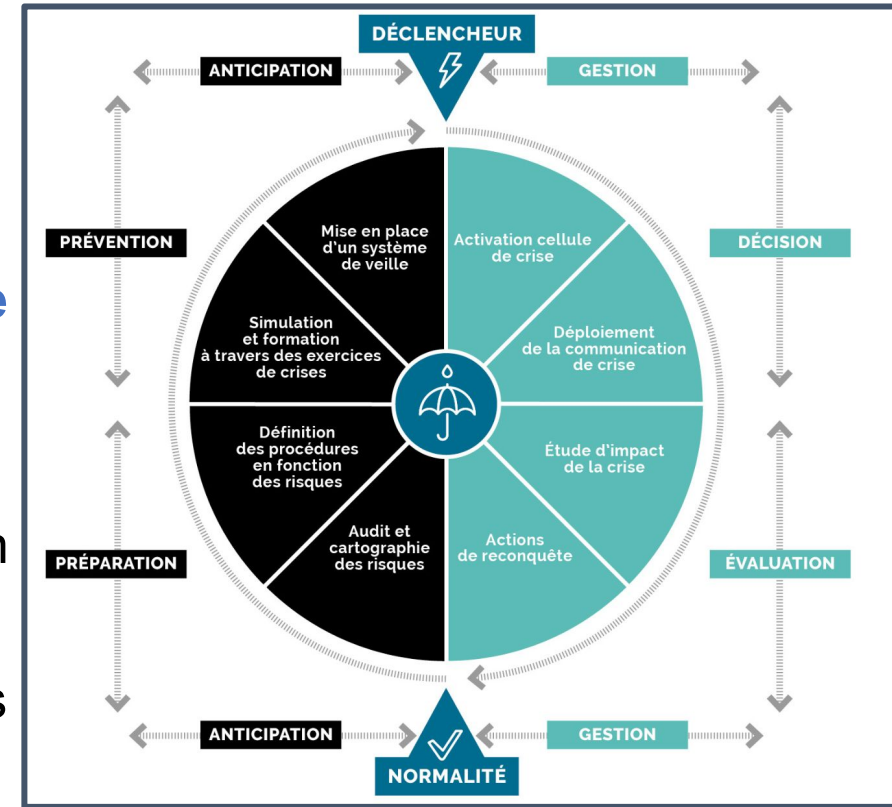


En 2022 :

- Participation active aux gestions structurelle et conjoncturelle,
- Constitution d'une **cellule de sécheresse à Eaux de Vienne**,
- **Communication** régulière aux élus syndicaux à différents niveaux,
- **Communication très régulière autour des usages prioritaires de l'eau potable**, notamment avec Grand Poitiers,
- **Afin de ne pas rompre l'approvisionnement en eau des abonnés :**
 - **Mobilisation réduite de ressources fragilisées**,
 - **Réduction des débits** de prélèvements avec allongement des durées de pompage,
 - **Tests territoriaux hydrauliques** afin de valider des stratégies adaptatives de "deuxième niveau",
 - **Modifications** dans l'accomplissement du service d'eau potable
- **Réalisation d'un retex** partagé avec les élus syndicaux le 16/11

2023 et au-delà dans le cadre d'une transition à co-construire :

- **Pérenniser la cellule sécheresse “Eaux de Vienne”**,
- **Asseoir nos axes de communication** à destination des partenaires, élus et abonnés,
- **Proposer aux partenaires des ajustements de la gestion de l'eau** (ex : seuils de gestion de certaines ressources),
- **Multiplier les indicateurs techniques** (piézométrie, débits),
- Mobiliser en début d'été les ressources peu ou pas utilisées en période de “hautes eaux” en raison de leurs qualités,
- **Etudier et réaliser les sécurisations “intra et inter UDI”** dans le cadre de la poursuite des SDAEP/PGSSE ,
- **Élaborer une stratégie départementale et territorialisée** de sécurisation (avec Grand Poitiers et le Département),
- **Contribuer à la mise à jour du plan ORSEC départemental** en concertation avec l'Etat,....



Merci
de votre
attention !



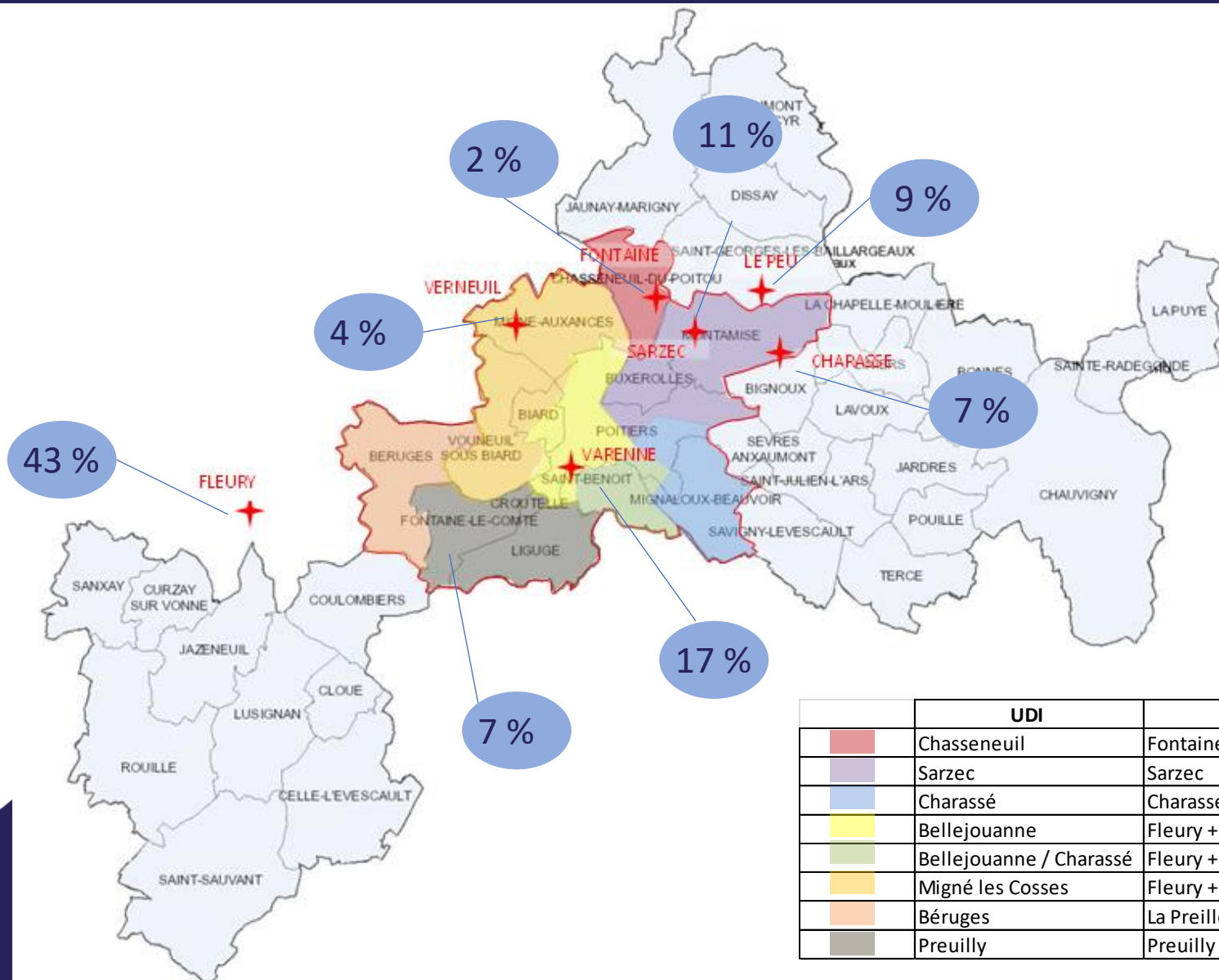
Point sécheresse 2022

Comité ressource en eau du 28 novembre 2022

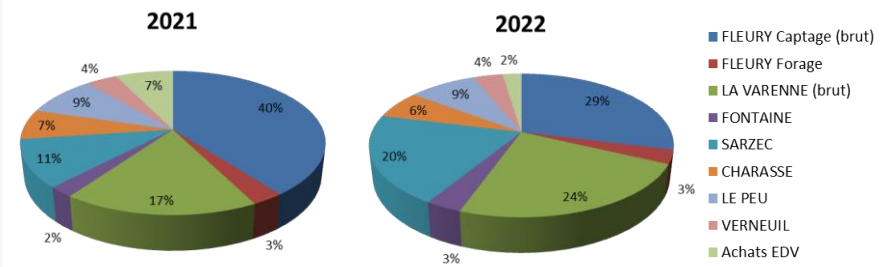
GRAND POITIERS

communauté urbaine

Ressources en eau de Grand Poitiers



% Part de la production d'eau potable en 2021



	UDI	Ressource
	Chasseneuil	Fontaine
	Sarzec	Sarzec
	Charassé	Charassé + le Peu
	Bellejouanne	Fleury + la Varenne
	Bellejouanne / Charassé	Fleury + la Varenne + Charassé + Le Peu
	Migné les Cosses	Fleury + la Varenne + Verneuil
	Béruges	La Preille + les Champs Noirs + le Parc + sous le Parc
	Preuilley	Preuilley

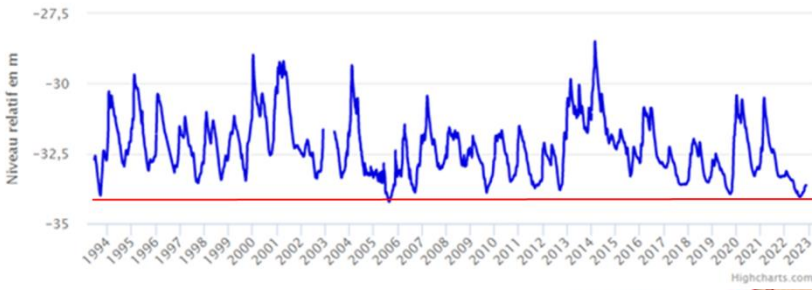


Niveau des ressources en eau

Indicateur Lourdines

Chronique piézométrique de la station LOURDINE (1993 - 2022)

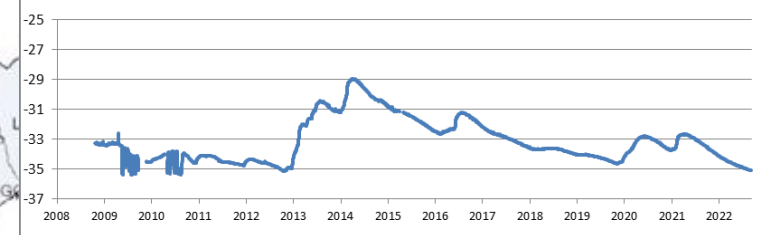
Cliquer et sélectionner la plage de dates à zoomer



Indicateur Sarzec + Bruyères

depuis avril 2021

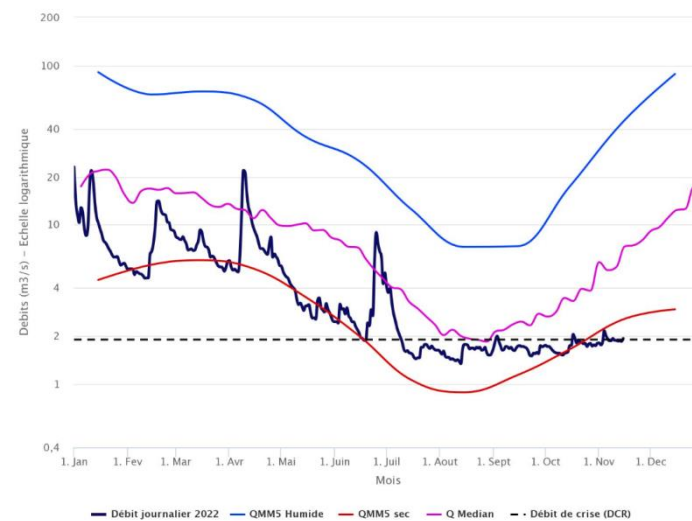
Chronique piézométrique du puits des Bruyères (2008-2022)



Indicateur Clain Poitiers

< seuil crise
depuis le 10 juillet

Débit pour la station L2341620 Le Clain à Poitiers [Pont Saint Cyprien]

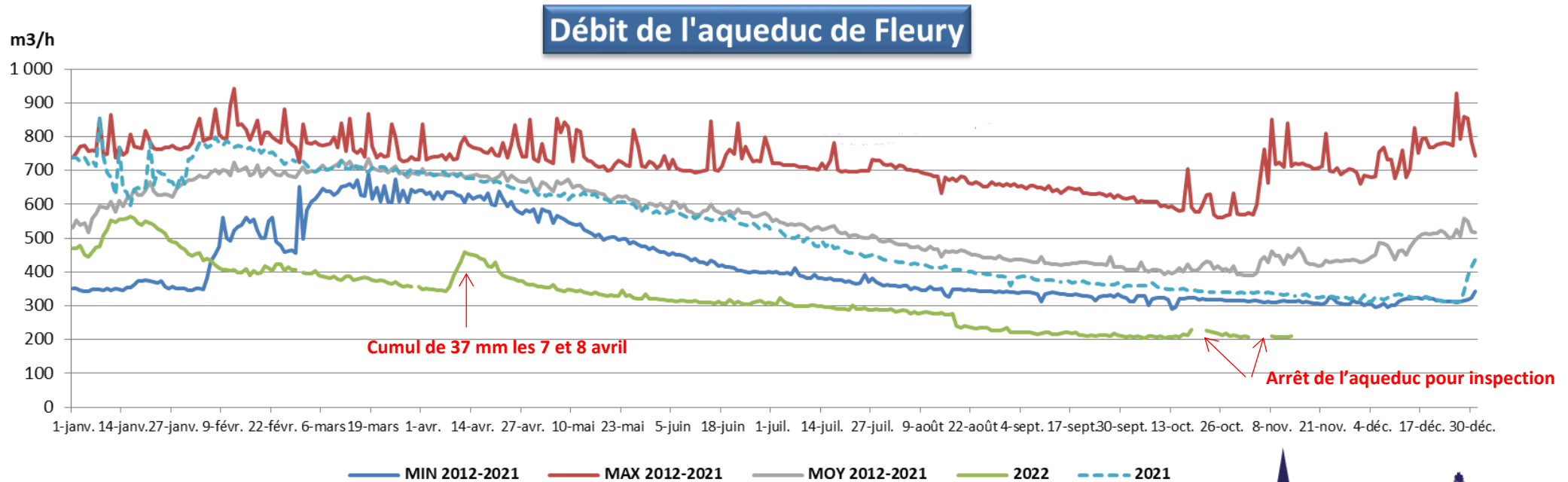


Niveau des ressources en eau

Ressource de Fleury (source + forage infra)

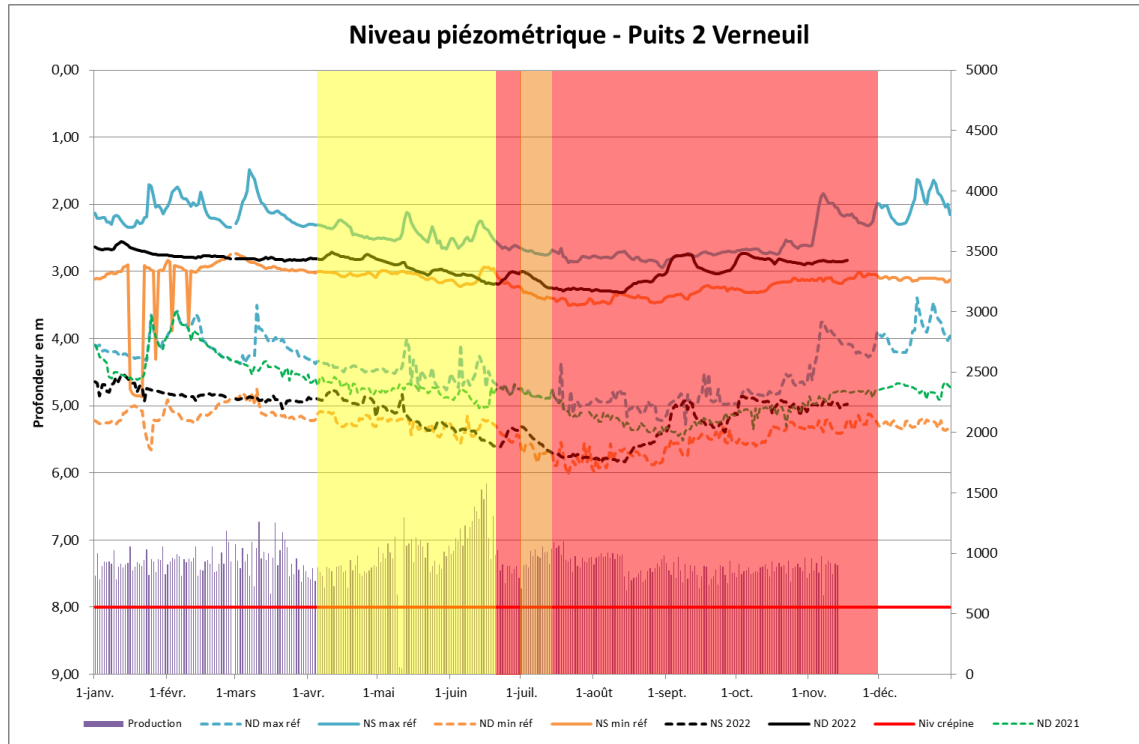
Recharge hivernale 2021/2022 tardive et limitée

Niveau en baisse depuis mi-janvier, très inférieur aux niveaux historiques connus

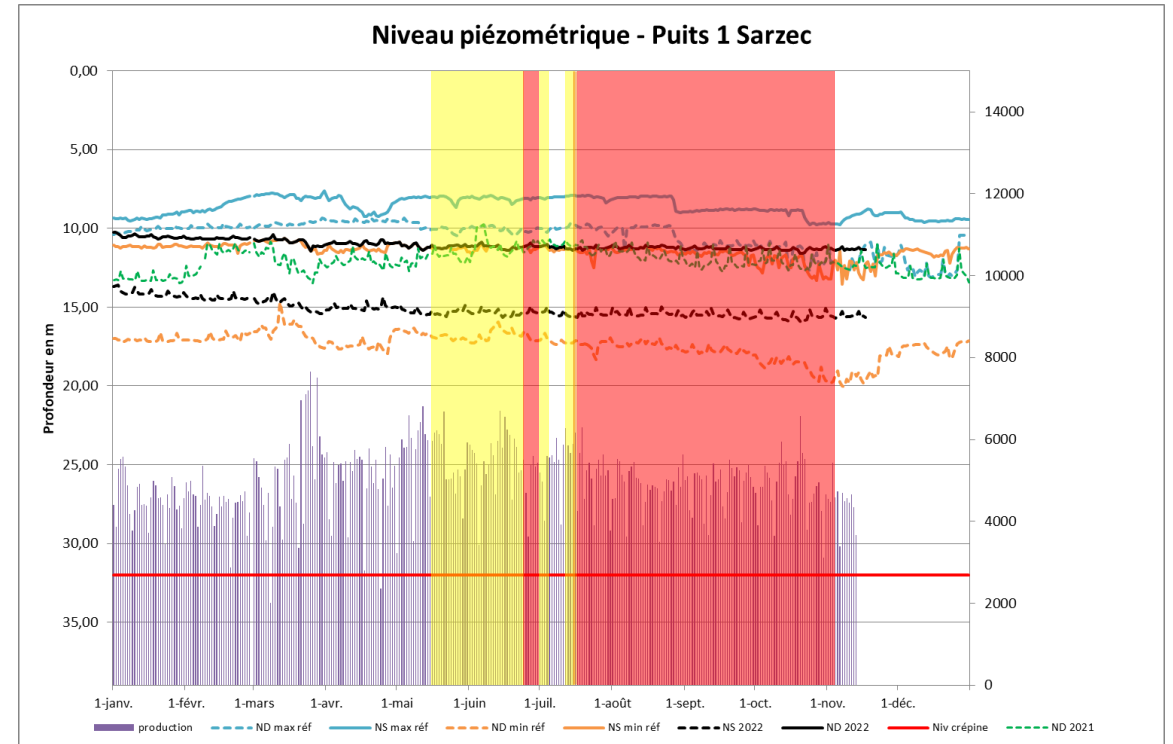


Niveau des ressources en eau

Ressource de Verneuil



Ressource de Sarzec



Restrictions – usage irrigation

Alerte

Alerte renforcée

Crise

GRAND POITIERS

communauté urbaine

De la vigilance à la crise

2 mai 2022
Appel à la sobriété

12 mai
Restriction usages
domestiques
Niveau alerte renforcée

18 juillet
Restriction usages
domestiques
Niveau crise

Vigilance

- Suivi des indicateurs de production d'eau potable et du niveau des ressources
- Participation au cellule de vigilance hebdomadaire pour décision des mesures de restriction en fonction de l'état des ressources
- Mesures d'anticipation sur les usages de la collectivité les plus consommateurs : espaces verts, stades, piscines...

Déclenchement de crise

- **Installation du dispositif de gestion de crise Grand Poitiers**
 - Définition d'un plan d'alerte et de communication
 - Organisation de la logistique de distribution d'eau en bouteille en cas de rupture d'approvisionnement en eau potable
- **Mise à jour du Plan ORSEC eau potable par la Préfecture (arrêté du 06/09/22) en collaboration avec les producteurs d'eau potable et la mission Prévention Gestion de Crise Résilience (PGCR) de Grand Poitiers**
 - ⇒ Objectif : favoriser l'intervention efficace des pouvoirs publics au niveau départemental afin de limiter au maximum les effets de ruptures qualitatives ou quantitatives de l'alimentation en eau



De la vigilance à la crise

Plan ORSEC eau potable

Actions réalisés par Grand Poitiers

- Mise à jour des synoptiques de l'alimentation en eau potable sur GP13
- Recensement des interconnexions AEP sur GP13
- Quantification et cartographie des besoins
- Identification des fournisseurs en bouteilles d'eau (+ étude des solutions alternatives)
- Recensement des moyens humains et matériels intercommunaux
- Identification du site logistique et des sites de distribution dans les 13 communes
- Organisation de la chaîne d'alerte et de communication



Plan de communication

✓ Relai de l'appel à sobriété du 2 mai puis de l'arrêté de restriction du 12 mai (alerte renforcée) sur les sites internet et réseaux sociaux de Poitiers et Grand Poitiers

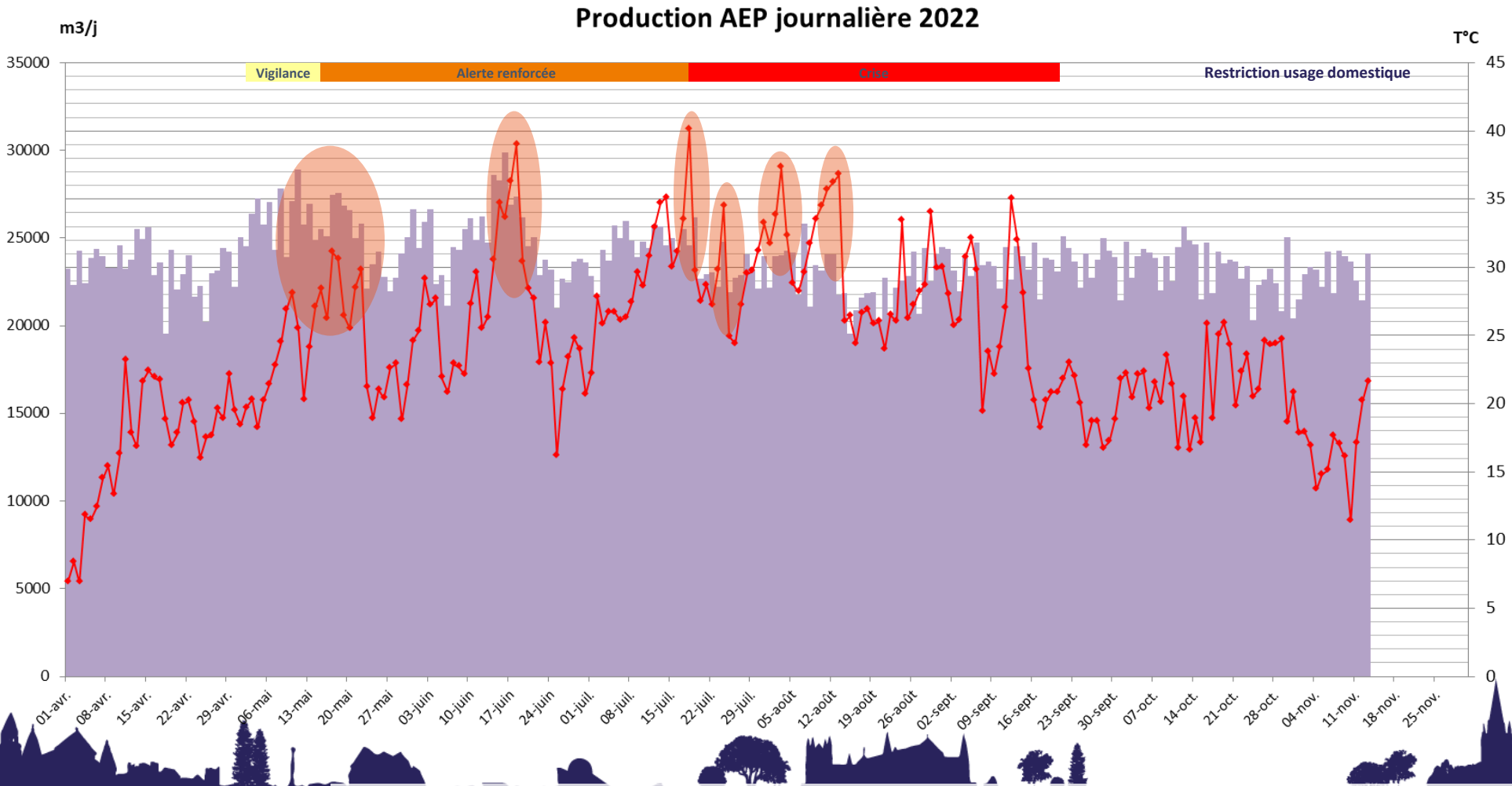
✓ Dès passage au niveau de crise

- Points presse et communiqués de presse
- Articles dans magazine Poitiers et Grand Poitiers
- Publication sur les réseaux sociaux
- Affiches
- Information sur les éco-gestes
- Lettre aux habitants de Poitiers
- Message commun de GPCu et Eaux de Vienne sur les ondes de France Bleu
- Message sur répondeur téléphonique de la collectivité.
- Mise à disposition d'un kit auprès des 40 communes de Grand Poitiers pour communiquer sur la sécheresse auprès des habitantes et habitants



Production eau potable

13 communes de Grand Poitiers hors Ligugé

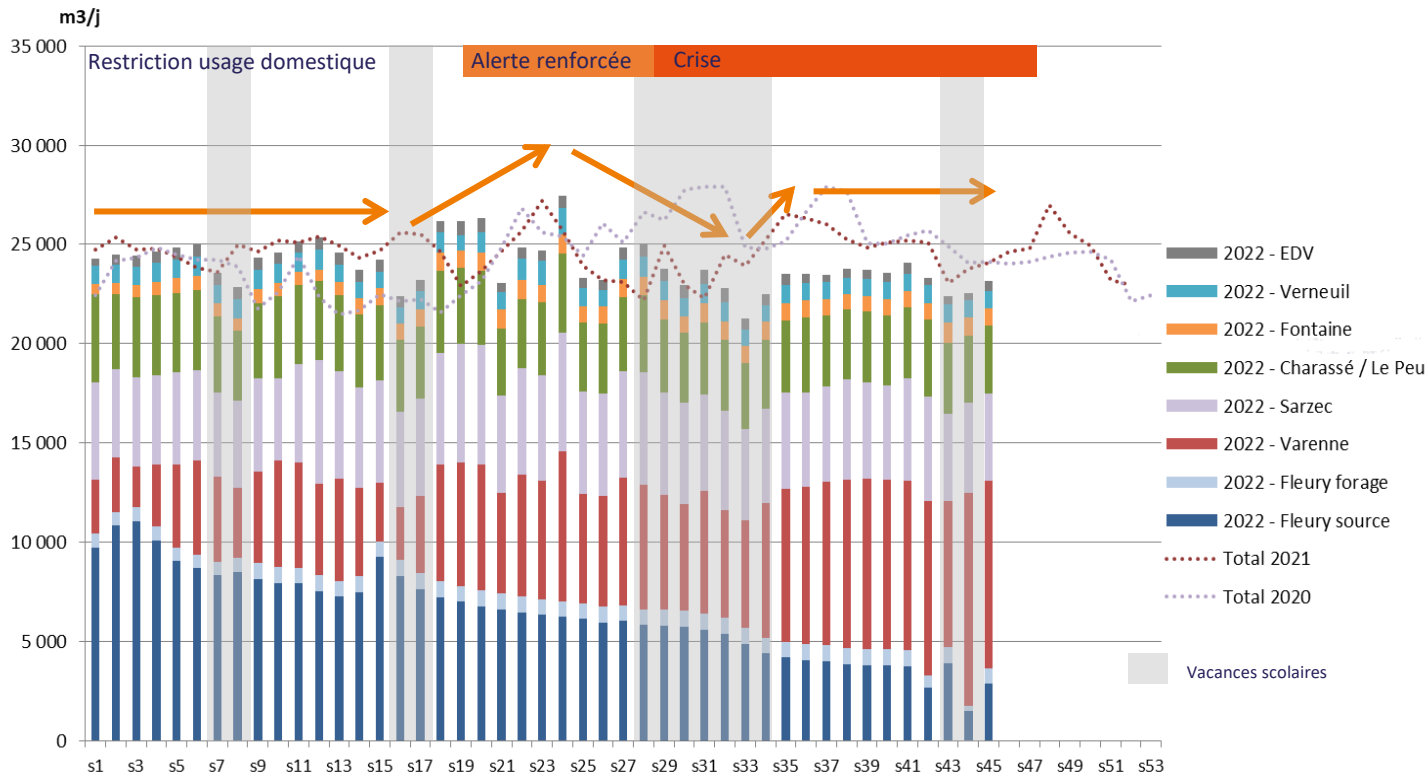


Effet de la T°C et des épisodes de canicule sur la consommation d'eau potable
⇒ Très marqué de mai jusqu'à début juillet, moins pendant les vacances scolaires

Production eau potable

13 communes de Grand Poitiers hors Ligugé

Production AEP moyenne journalière



⇒ Production en dessous de 25 000 m³/j de janvier à avril

⇒ Augmentation de mai jusqu'à mi juin (T°C en hausse)
Pic à 30 000 m³ le 16 juin

⇒ Baisse à partir de mi-juin et maintien d'une production en dessous de 25 000 m³/j depuis

⇒ Production stable, d'environ 23 500 m³/j depuis la rentrée scolaire

Perspectives

- ❖ **Affiner / consolider le suivi des indicateurs techniques**
- ❖ **Poursuivre les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable (interconnexions, renforcement...)**
- ❖ **Développer une communication continue en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la sobriété des usages**



Merci de votre attention





Impact de l'étiage 2022 sur le milieu aquatique



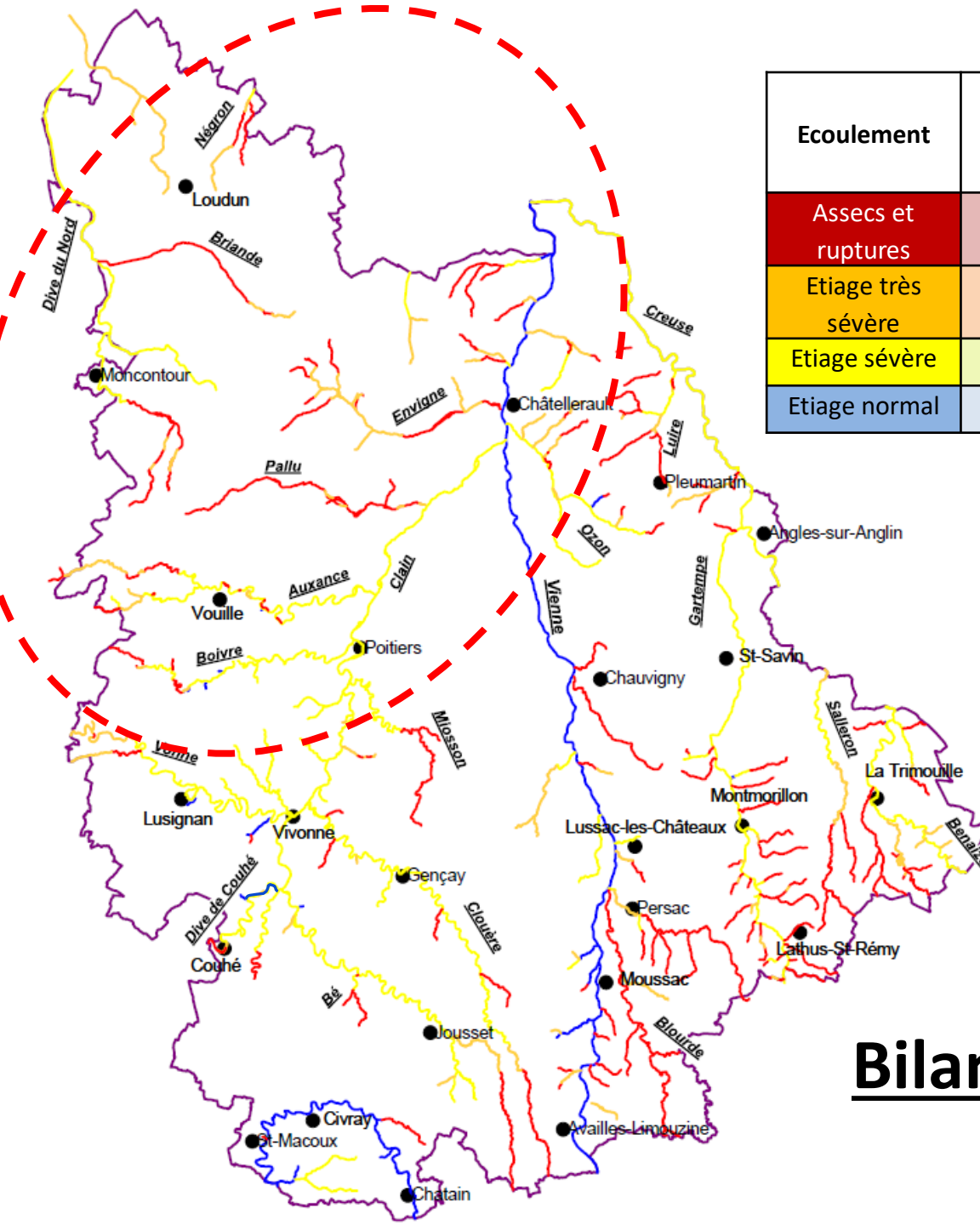
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE VIENNE





AJOUT DE L'ETIAGE TRES SEVERE





Quelques litres/s – Regroupement des poissons dans les dernières flaques – baisse de l'oxygène dissous – Pas de régulation thermique - développement de pathologies – Mortalité très importante.



Écoulement	%	Longueur sur 1861 km échantillonnés	Longueur extrapolée au département en km
Assecs et ruptures	35	650	1619
Etiage très sévère	14	260	648
Etiage sévère	41	758	1888
Etiage normal	10	193	480

 Quart nord-ouest particulièrement touché

Légende :

-  Assec / rupture d'écoulement
-  Etiage très sévère
-  Etiage sévère
-  Etiage normal

Bilan de l'étiage 2022

1.5 % en écoulement normal

2019

Source BD Carthage 2014 IGN/ONEMA

81 % en étiage sévère

17.5% en assec et/ou rupture d'écoulement

10 % en écoulement normal

2022

Source BD Carthage 2014 IGN/ONEMA

41% en étiage sévère

Fort impact sur les espèces sensibles (↓ 50 %) :
truites fario, vairons, chabots, loches, migrateurs, cyprinidés de courant

14% en étiage très sévère
Filet d'eau - Mortalité importante

49 %

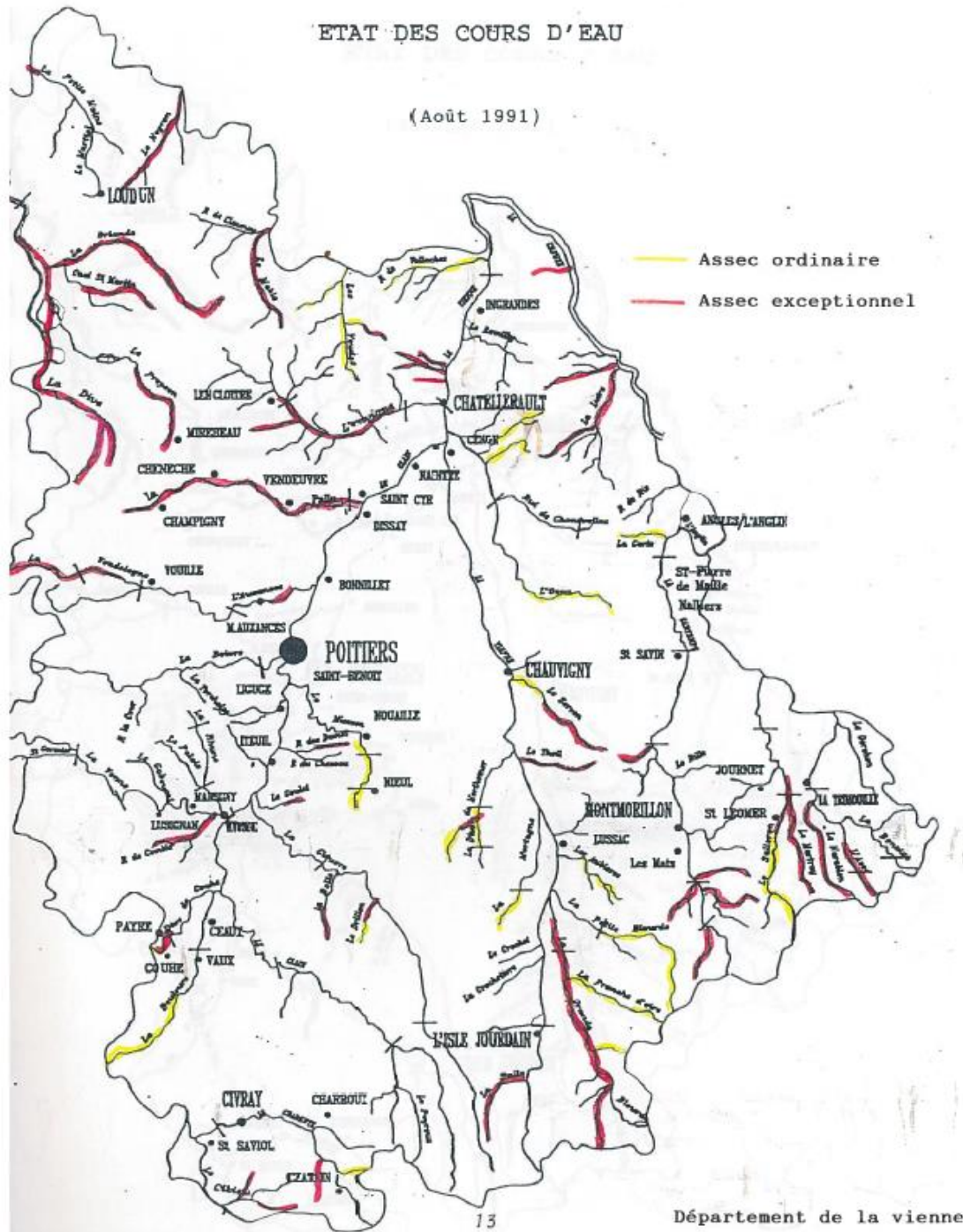
35%
en assec et/ou rupture
d'écoulement

Mortalité complète



ETAT DES COURS D'EAU

(Août 1991)



2022 pire que 2005, 2017 et 2019.

A l'exception de la Dive du Nord aval et de la Longève, la situation de 2022 est proche voire pire que celle observée en 1991.

Pourtant 1991 : Sécheresse climatique + Gros impact des prélèvements en surface qui étaient très peu réglementés.

Pas de référence pour comparer avec 1976.

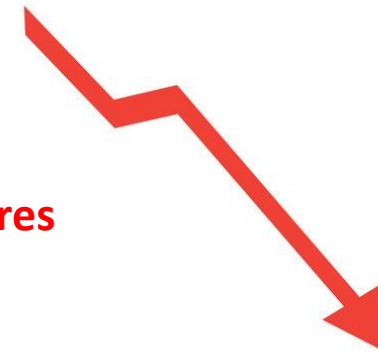
Banalisation écologique dans le 86



97 populations sauvages

32 populations

1990



- 88 % espèces repères sensibles

2022

9 populations sauvages

7 populations

Zoom sur les bassins versants du département



Bassin versant du Clain

Débit minimum atteint en 2022 au point nodal de Poitiers : **1,34 m³/s.**

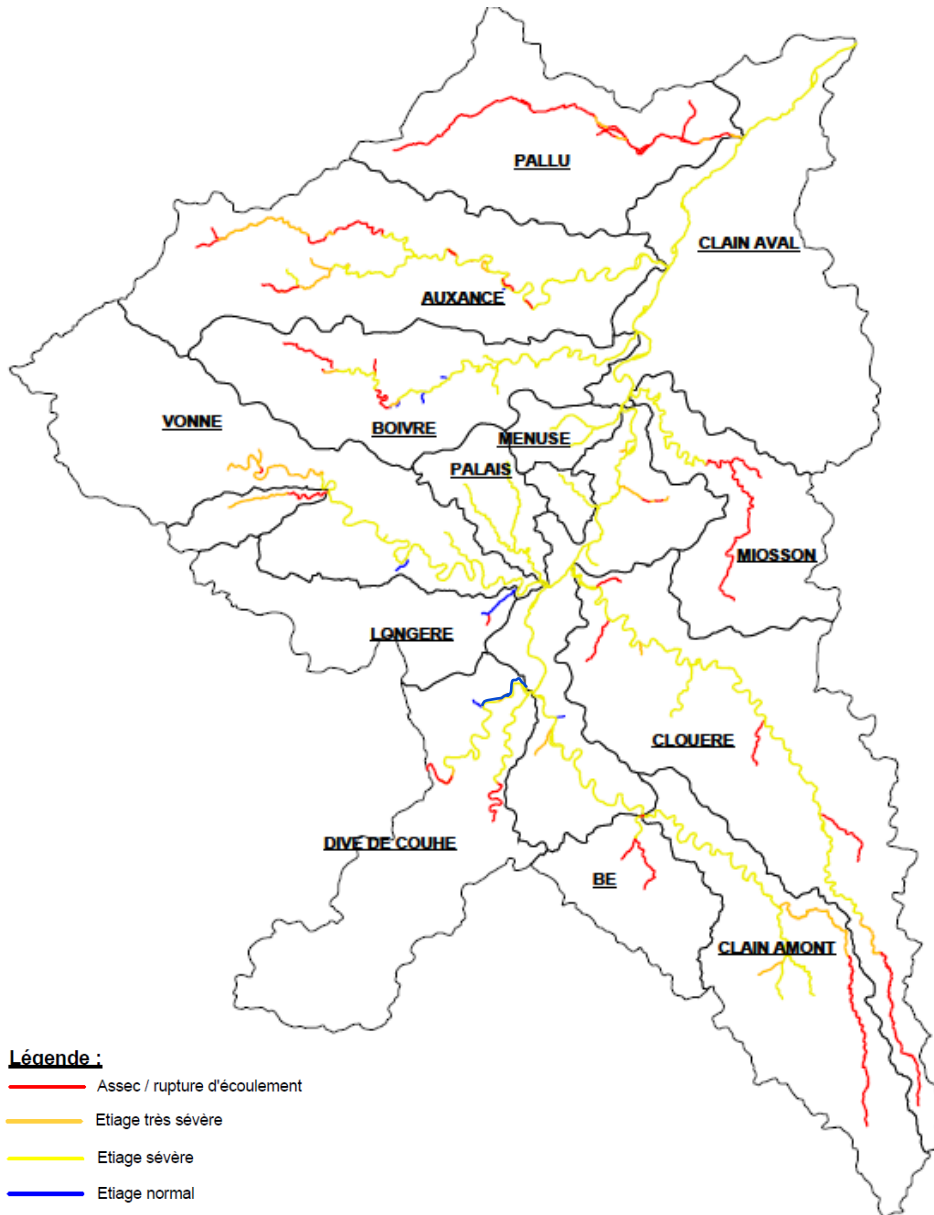
Assecs **exceptionnels** sur la Pallu, l'Auxance, la Vendelogne, la Boivre, la Vonne, le St-Germier, le ruisseau des Dames.

Atteinte précoce de la crise 2, le 18 juin 2022.

Fin juin, levée de la crise 2 liée à l'influence d'orages => **reprise des prélèvements en nappes** alors qu'il n'y a pas eu d'infiltration. Manque d'anticipation.

+ **1 million de m³** pour l'irrigation agricole en crise de niveau 2.

3 mois sous le niveau de crise 2.



Sous - bassin de la Vonne



Vonne à Sanxay le 17 aout 2022

Débit minimum atteint en 2022 à Cloué = **90 l/s** contre **173 l/s en 2019**.

Débit **exceptionnellement bas** jusqu'à **Curzay-sur-Vonne** (influence zone de source de la Jalière).

Problème d'étanchéité d'un seuil de Moulin à Sanxay => **Etat catastrophique** de la Vonne (quelques l/s), **grosse mortalité piscicole**.



Voici à quoi ressemblerait beaucoup de nos rivières (Vonne, Clain, Clouère amont, Dive de Couhé amont) en étiage sévère sans seuil / barrage...

Sous - bassin de la Boivre



La Boivre au moulin du Tan (La Chapelle-Montreuil) le 16 aout 2022

Débit minimum atteint en 2022 = **40 l/s**
contre 85 l/s en 2019

Etiage sévère sur l'ensemble du linéaire.

Création d'un gouffre à l'aval de Rimbard (Lavausseau) au mois d'août.

=> **Rupture de l'écoulement** sur près de 4 km en amont de la Chapelle-Montreuil.

Population salmonicole **en régression**.

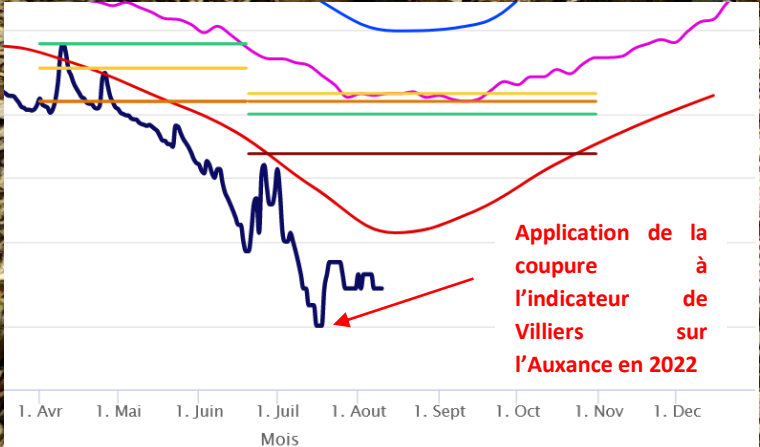
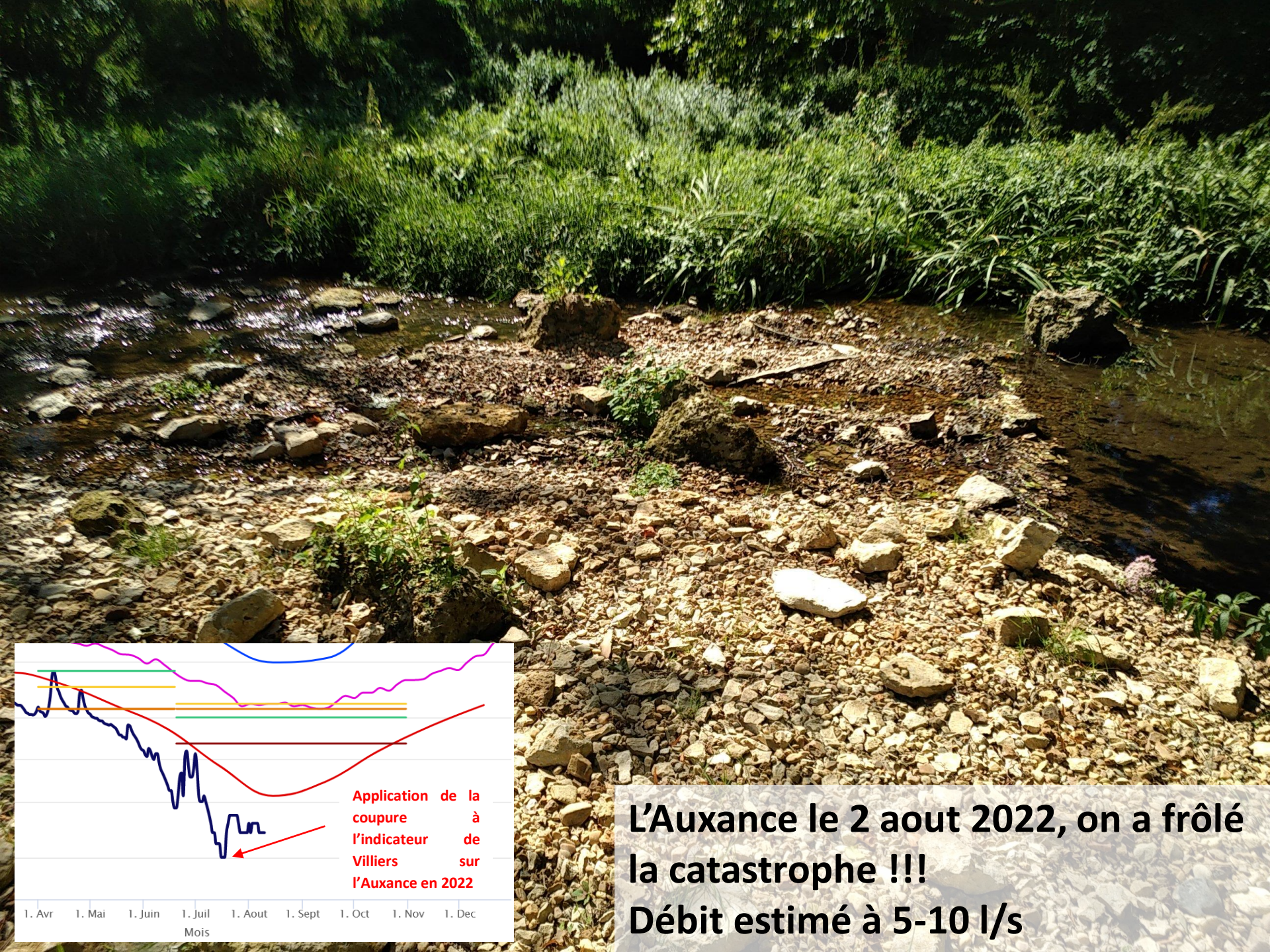
Sous - bassin de l'Auxance



Débit minimum atteint en 2022 à Rochecourbe = **40 l/s contre 87 l/s en 2019.**

A la **limite de la rupture** en amont de Quincay courant fin juillet – début aout.
Pire niveau jamais atteint sur l'Auxance pour un mois de juillet, grosse frayeur
pendant quelques jours ! **Début de mortalité de truites fario et de barbeaux à l'aval.**
Beaucoup de bras secondaires asséchés.

Source de Ringère primordiale à la bonne santé de l'Auxance à l'étiage.
Auxance en **étiage très sévère** voire **en assec** en amont de Latillé.



L'Auxance le 2 aout 2022, on a frôlé la catastrophe !!!
Débit estimé à 5-10 l/s

Sous - bassin de la Pallu



La Pallu à Chincé, le 25 juillet 2022

Premier assec le 9 mai 2022 à Blaslay.

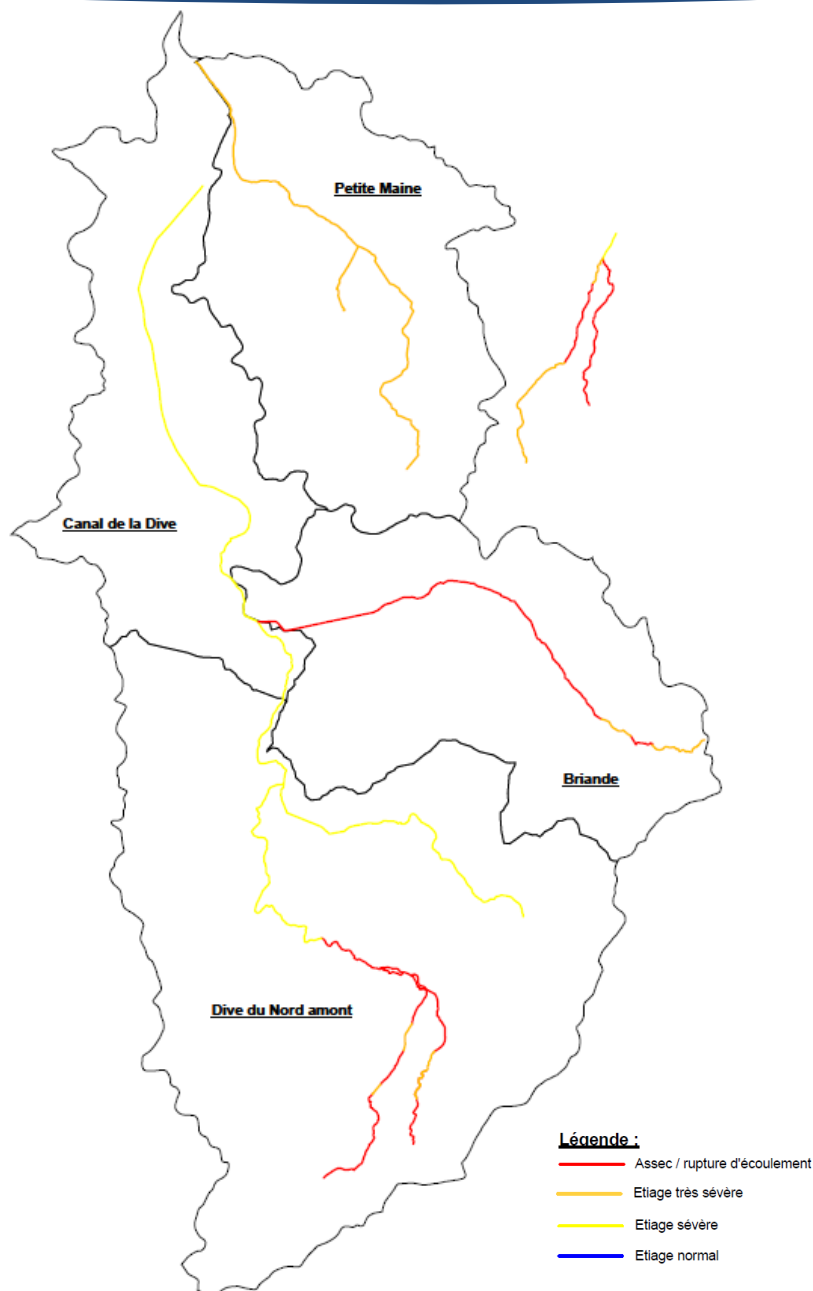
Perte complète du bassin de la Pallu (sauf filet d'eau sur le Passoux et sur Vendevre (rejet de la lagune)).

Assèchement du réservoir biologique de Merdric le 4 aout 2022.

Disparition définitive des truites fario de la Pallu.

La Pallu ne recoulera pas d'aussitôt car les niveaux de nappes libres sont historiquement bas.

Bassin versant de la Dive du Nord + Négron



Débit minimum atteint en 2022 à l'indicateur de Pouançay : **80 l/s** contre 202 l/s en 2019

Etiage sévère sur la Dive à l'aval de la Grimaudière et le Prepson.

Assèchement quasi-complet de la Briande, du canal St-Martin, de la Dive à l'amont de la Grimaudière et du Roche-Bourreau.

Assec inhabituel sur le Négron.

Mauvaise gestion de CUHON 1 (pas de restriction en **crise 1 et VHR50 en **crise 2** puis dérogations).**

Retard d'application de la crise 2 suite à des incertitudes de mesure (comme en 2019).

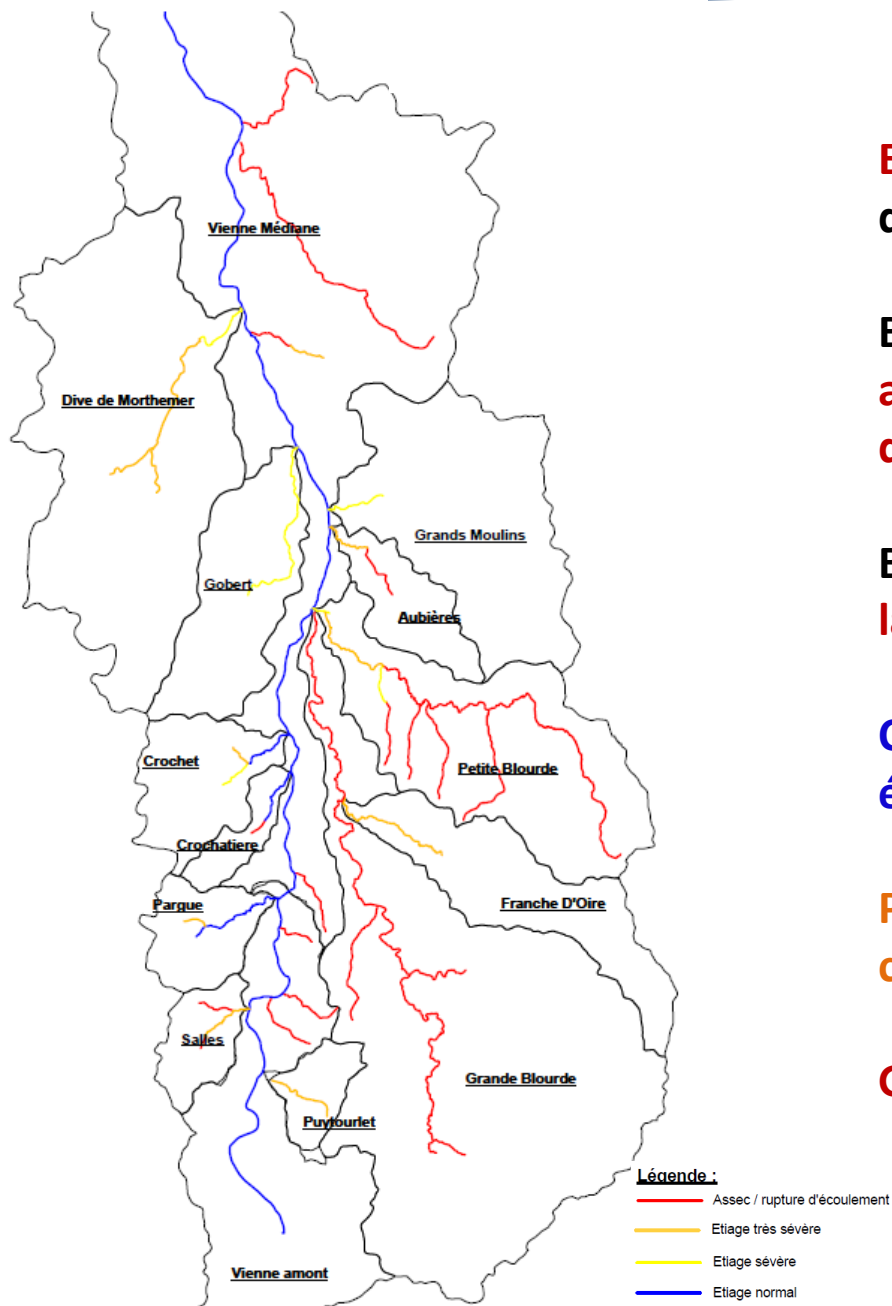
Le canal St-Martin, le 21 juillet 2022

Pendant 3 semaines (21/06 - 11/07) - Pas de restriction sur l'indicateur CUHON 1 malgré le franchissement de la crise 1 à Pouançay.



Pendant + 2 semaines (11/07 - 29/07) – VHR 50 sur l'indicateur CUHON 1 + dérogations malgré le franchissement de la crise 2 à Montreuil-Bellay.

Bassin versant de la Vienne amont



Etat catastrophique des affluents en rive droite (géologie défavorable + plans d'eau).

Bassin de la Grande Blourde complètement asséché à l'exception de la Franche d'Oire et de quelques petites sources.

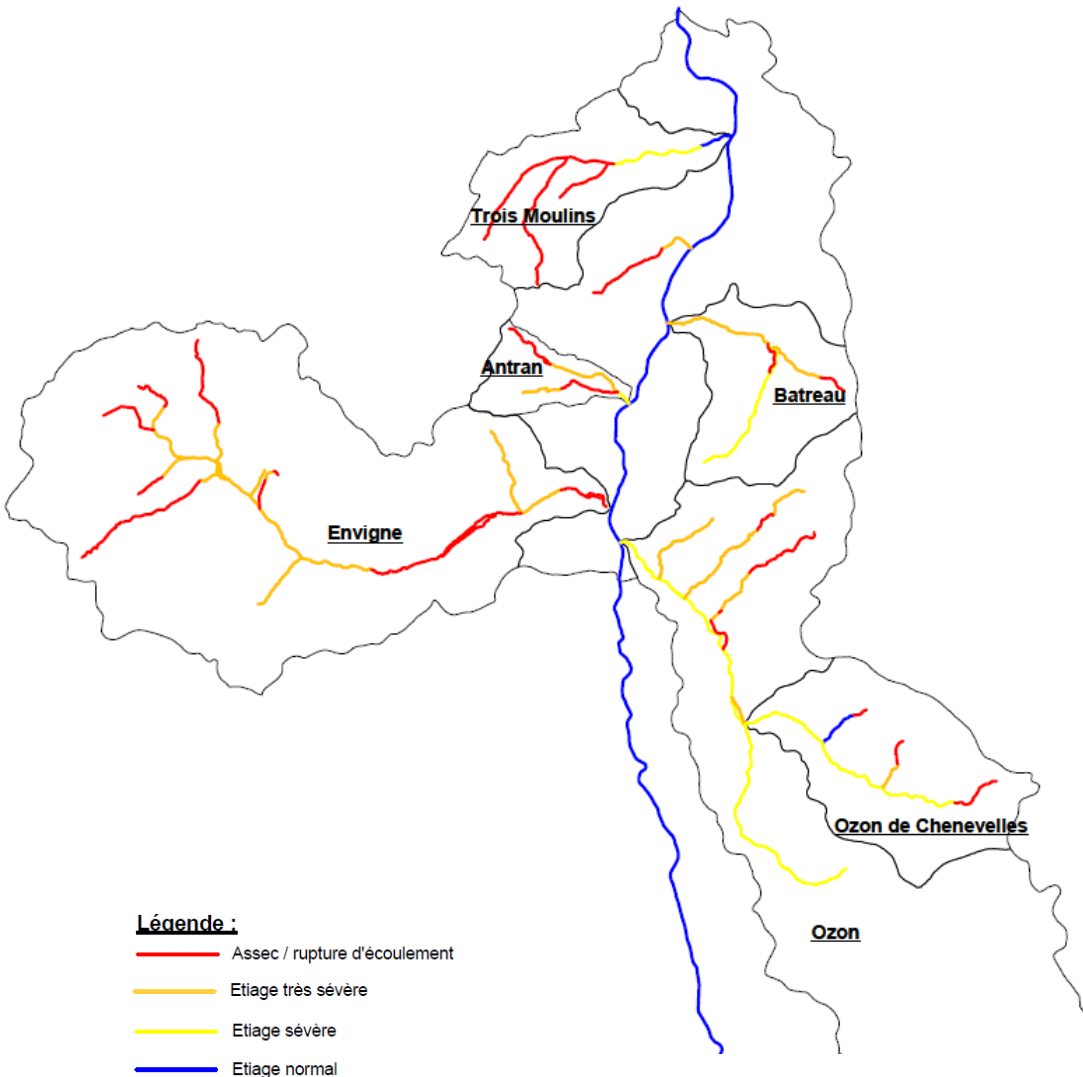
Bassin de la Petite Blourde asséché jusqu'à la confluence du Ru d'Oranville.

Crochet / Pargue / Crochatière avec de bons écoulements => TRF sauvages.

Puytourlet avec un filet d'eau => grosse crainte pour les TRF, à vérifier.

Grande problématique liée aux plans d'eau.

Bassin versant de la Vienne aval



Envigne **asséchée** ou en **étiage très sévère** sur tout son linéaire. Zones de marais non fonctionnelles.

Ozon avec un minimum mesuré en 2022 = **30 l/s** pour un débit minimum en 2019 = **55 l/s**.

Découverte puis extinction d'une population d'écrevisses à pattes blanches sur le Ru d'Antran liée à un assec (Impact plan d'eau + suspicion prélèvement domestique).

Affluents de l'Ozon aval (Targé, Chaudet et Maury) **en étiage très sévère voire en assec.**

Ozon de Chenevelles beaucoup plus impacté qu'en 2019. Population de TRF en régression.

Sous - bassin de l'Envigne



Le débit de l'Envigne (Aval Lenclôître, Feneau), 4 aout 2022



L'Envigne sur sa partie aval, 31 aout 2022



Forte mortalité piscicole même dans les zones en étiage très sévère

Bassin versant de la Gartempe

Etiage similaire à 2019.

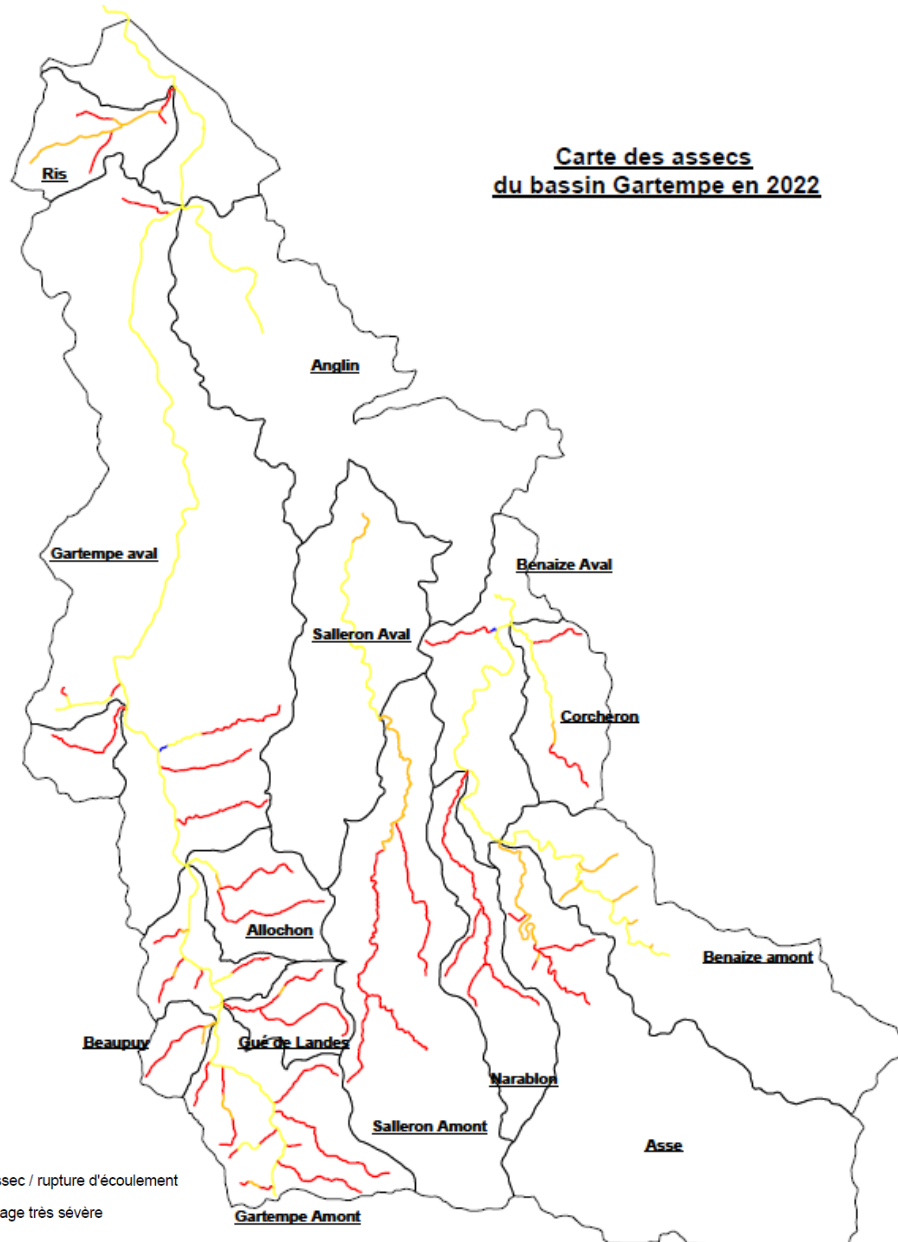
Quasi-totalité des affluents **asséchée**.

Assecs inhabituels relevés en 2019 sur Le Ru de Rillé amont, le Rouflamme, le Ru de la Barre et le Petit Monjeau de **retour en 2022**.

Nouveaux assecs jamais observés sur le Ru de Ris (remplissage plan d'eau ?) et sur le ruisseau de Pindray.

Disparition de la population de truites fario sauvages du Ru de Rillé (pollution liée à un drainage) => **possible disparition complète des truites fario du BV Gartempe dans le 86.**

Demande de classement en **ZRE** portée par les 20 acteurs de protection de la Gartempe.



Conclusion du suivi de l'étiage 2022

- **2^{ème} étiage suivi le plus impactant** pour la faune aquatique après 1976 voire 1^{er} pour la quart nord-ouest.
- **Beaucoup d'assecs historiques ou équivalents à 1991 s'ajoutent à ceux déjà observés en 2019:**
 - Boivre amont
 - Auxance amont
 - Vendelogne amont
 - Réservoir biologique de la Pallu
 - Certains secteurs de l'Envigne
 - Canal St-Martin
 - Certains secteurs du Négron
 - Certains secteurs du St-Germier
 - Affluents Ozon
 - Ru de Ris aval
 - Ru de Pindray aval
 - Ru d'Antran
- **Atteinte quasi-systématique de la crise -> pas de repos ni de résilience pour les rivières.**

Risque de s'habituer à la misère écologique !

Conclusion du suivi des étiages de la FDAAPPMA 86

- **Grosse inquiétude s'il n'y a pas de recharge hivernale suffisante.**
- **Domages collatéraux liés à l'effondrement des nappes => Création ou agrandissement de gouffres / zones de pertes (Boivre, Auxance, Vendelogne).**
- **Aménagement des bassins-versants en constante dégradation (haies, ripisylve, drainage, prélèvements domestiques).**
- **Non respect d'arrêtés cadres qui de base sont très défavorables au milieu aquatique (seuils de gestion trop bas, volumes prélevables trop élevés, faible couplage nappes-rivières, listes extensives de cultures dérogatoires...).**

Grande attente des implications réglementaires issues des analyses HMUC

Conclusion du suivi des étiages de la FDAAPPMA 86

- **Beaucoup trop de décisions incompréhensibles de notre point de vue :**
 - pas de sobriété des usages imposée en 2021,
 - pas de choix des cultures à irriguer début 2022 malgré la recharge hivernale très déficitaire,
 - Absence de restriction en crise 1 sur le BV Dive du Nord (CUHON 1),
 - Dérogations voire VHR50 en crise 2 sur les BV Dive du Nord et Clain,
 - Levée de la Crise 2 (fin juin) et reprise des prélèvements en nappes sur le BV Clain suite à un orage.
 - Dérèglements des stations hydrométriques à l'approche du franchissement de la crise 2 comme en 2019 => retard d'application de la crise 2.
- **En gestion de crise, la préservation des milieux aquatiques devient une variable d'ajustement.**

Merci pour votre attention



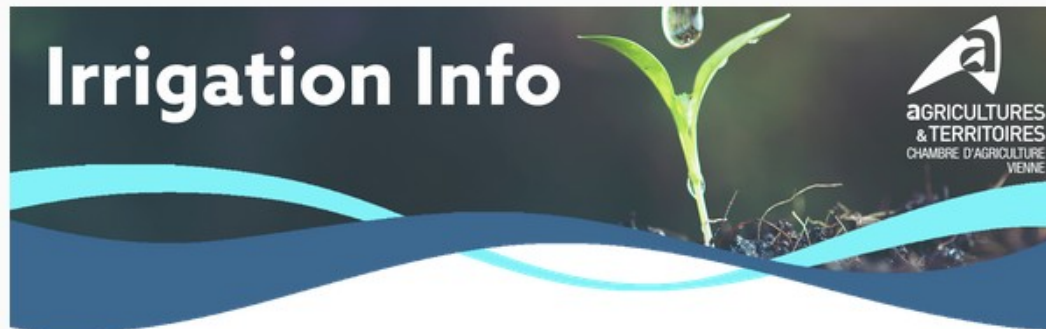
RETEX Campagne 2022

- 28 novembre 2022

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



Anticipation de la profession agricole suite à un hiver sec



Bulletin N°25 : 18/02/2022

Anticipation et vigilance pour la campagne d'irrigation à venir

- **Information** de la situation au mois de février
- Un **constat partagé** par tous les agriculteurs du département
- Des **modifications d'assolement** des cultures de printemps (-12% de maïs au profit principalement du tournesol)

À des fins de comparaison, l'état quantitatif des ressources en cette mi-février 2022 est aussi inquiétant qu'en 2017, année où des arrêtés de coupure ont été pris au 15 juin.

La période de recharge des nappes n'est théoriquement pas encore achevée. Des pluviométries conséquentes dans les semaines à venir permettraient une légère amélioration de la situation, mais de telles prévisions ne sont pas annoncées.

Si nous espérons tous un printemps pluvieux et un été avec quelques précipitations bien placées, il est aujourd'hui **essentiel d'intégrer l'état de la ressource à votre stratégie d'irrigation pour la campagne à venir.**

Les **risques de restrictions et de coupures** ne sont pas à négliger pour cette campagne 2022 qui s'annonce avec des tensions sur la ressource en eau.

Des prélèvements agricoles fortement réduits



Clain

Unité VP	Volume attribué 2022 en m3	Volume consommé 2022 en m3	% de consommation
AUXANCE	3 385 484	1 385 207	41%
BOIVRE	24 996	3 721	15%
BREJEUILLÉ_INFRA	43 231	3 621	8%
CHOUÉ_BROSSAC	527 456	105 098	20%
CLAIN_AMONT	2 788 862	725 855	26%
CLAIN_AVAL	2 635 530	412 661	16%
CLOUÉRE	3 738 322	1 206 180	32%
DIVÉ_DE_COUHE	3 956 443	1 635 822	41%
FONTJOISÉ	677 323	382 658	56%
LA_PREILLÉ	820 503	352 486	43%
LA_RAUDIÉRE	752 669	308 459	41%
LES_SAIZINÉS	986 957	289 982	29%
PALLU	4 231 883	964 626	23%
ROUILLÉ	220 134	87 053	40%
SARZÉC	1 062 874	285 467	27%
VONNÉ	411 630	56 536	14%
Total général	26 264 297	8 205 432	31%

Vienne

Unité VP	Volume attribué 2022 en m3	Volume consommé 2022 en m3	% de consommation
BLOURDÉ_TALBAT_CAPTIF	133 828	96 867	72%
BLOURDÉ_TALBAT_LIBRE	4 127 340	2 202 819	53%
BLOURDÉ_TALBAT_SUPERFICIEL	120 830	47 602	39%
CLAIN_CREUSE_CAPTIF	86 600	40 175	46%
CLAIN_CREUSE_SUPERFICIEL ET LIBRE	199 500	64 881	33%
ENVIGNÉ_OZON_CAPTIF	333 320	154 479	46%
ENVIGNÉ_SUPERFICIEL ET LIBRE	176 258	64 790	37%
OZON_SUPERFICIEL ET LIBRE	197 510	61 114	31%
TALBAT_CLAIN_LIBRE	1 890 470	1 056 062	56%
Total général	7 265 656	3 788 789	52%

Des disparités de prélèvements liées:

- Aux **différentes pressions de restrictions**
- Aux bassins de **productions de cultures spéciales** (semences, maraichage, etc.)

Une production départementale et des rendements impactés



Source: Agreste Novembre 2022

Culture	Evolution 2022/Moyenne 5 ans au 1er Novembre			
	Superficie (%)	Rendement (q/ha)	Rendement (%)	Production (%)
Avoine	21,6%	-5,9	-16,0%	2,2%
Blé dur	-29,3%	-9,3	-15,6%	-40,3%
Blé tendre	-0,1%	-10,3	-15,5%	-15,6%
Céréales	-7,0%	-10,4	-16,1%	-22,0%
Orge	-0,3%	-7,4	-12,5%	-12,8%
Colza	17,2%	1,1	3,5%	21,4%
Féveroles	13,0%	-2,7	-13,9%	-2,6%
Oléagineux	14,7%	-1,1	-4,3%	9,8%
Protéagineux	13,3%	-4,6	-16,2%	-5,0%
Soja	-15,9%	-1,2	-5,2%	-20,2%
Sorgho	-56,5%	-15,0	-30,0%	-69,5%
Tournesol	10,8%	-3,3	-13,6%	-4,2%
Maïs fourrage	-19,8%	-22,1	-19,1%	-35,2%
Maïs grain irrigué	-45,9%	-7,7	-7,5%	-50,0%
Maïs grain non irrigué	-20,2%	-12,4	-20,9%	-36,9%
Maïs semences	45,8%	-7,4	-23,6%	11,5%

- Une **baisse de production à l'échelle du département** sur quasiment toutes les cultures en 2022
- Des **rendements affectés** en cultures sèches et irriguées
- Des rendements moyens qui cachent de **très fortes disparités de résultats** sur les exploitations du département

Temps d'échange



Partie n°4

Bilan et proposition de feuille de route 2022/2023

-
présenté par
Catherine Aupert (DDT 86)

- ⇒ Contextes et gouvernance
- ⇒ Les axes du Retex identifiés en 2022
- ⇒ Bilan et suites relatives à la feuille de route 2019/2022

Contextes national, régional et départemental

Un Retex au **niveau national** par le ministère de l'écologie

Un Retex au **niveau régional** ⇒ modification potentielle de l'arrêté d'orientation de bassin

⇒ Rapport de conformité avec les arrêtés-cadres départementaux et inter-départementaux

Au niveau local :

⇒ un Retex en concertation avec les acteurs locaux

⇒ des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) en cours sur l'ensemble du département

⇒ **Modifications potentielles des arrêtés-cadres**

Organisation du Retex et élaboration de la feuille de route 2022/23

Un **Retex** qui **s'appuie sur la gouvernance en place**, le cas échéant complété par des échanges en groupes plus restreints

⇒ Comité ressource en eau « quantité »

- validation feuille de route : novembre 2022
- suivi intermédiaire des actions de la feuille de route

⇒ Cellule de vigilance

L'élaboration de la feuille de route qui s'appuie sur :

- ⇒ **les remarques, observations, difficultés rencontrées au fil des cellules de vigilance,**
- ⇒ le bilan des **actions à poursuivre** de la feuille de route inter-annuelle 2019/2022

⇒ Des échanges et réflexions **tout au long de l'année**

Les axes du Retex identifiés en 2022

Des axes prioritaires globaux sur :

- ⇒ La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières
- ⇒ Les modalités de gestion conjoncturelle
 - ⇒ Critères décisionnels de prise de mesures
 - ⇒ Restrictions horaires
 - ⇒ Coordinations/harmonisations inter-départementales
 - ⇒ Mesures fixées pour les prélèvements sur les milieux et l'AEP
- ⇒ La gestion des dérogations

Des axes de réflexions/analyses/échanges plus techniques sur :

- ⇒ Le rattachement des prélèvements aux indicateurs de gestion
- ⇒ Analyses spécifiques aux captages AEP
- ⇒ Suivi des consommations
- ⇒ Les contrôles

La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Les enjeux relatifs aux stations piézométriques

- Réaliser une analyse qualitative des piézomètres du département
- Identifier les besoins de remplacements / déplacements / compléments
- Vérifier leur représentativité (influence de forages)
 - Qui ? ==> BRGM/DREAL/DDT

Chantiers post sécheresse 2022 :

- Cuhon 1 : identification du champ captant et lien avec captage AEP + analyse seuils au regard des chroniques
- Cagnoche : piézomètre stratégique mais profondeur inadaptée aux besoins de suivi (notamment AEP)
 - Qui ? ==> BRGM/DDT

⇒ Échéances ==> 2023

La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières

Les enjeux relatifs au recueil et accès à des données fiables

- Fiabiliser la mise à disposition des données dans les délais nécessaires à la prise de décision
- Fiabiliser les données par un entretien régulier des outils de mesure, en priorisant sur les points nodaux et indicateurs en crise
 - Qui ? ==> BRGM/DREAL/DDT

ONDE :

- Adapter la fréquence des observations ONDE aux enjeux territoriaux
 - Qui ? ==> OFB/DDT

⇒ Échéances ==> 2023

Les modalités de gestion conjoncturelle

Les enjeux départementaux :

- Poser un cadre partagé des **critères décisionnels de prise de mesures conjoncturelles** : seuils de gestion, observations ONDE, suivi forage AEP
- Identifier les besoins de **communication**
 - Qui ? ==> Cellule de vigilance
- Mesurer l'efficacité de la **restriction horaire**
 - Qui ? ==> OUGC (ADIV et CDA86)
⇒ Échéances ==> décembre 2022/janvier 2023
- Poursuivre les **coordinations/harmonisations inter-départementales 36-37-49 et 86**
 - ⇒ Échéance ==> 2024 (arrêté d'orientation du Préfet coordonnateur de bassin)

Les modalités de gestion conjoncturelle

Chantiers post sécheresse 2022 sur le Clain :

- Identifier les difficultés rencontrées sur la prise et levée des mesures de gestion entre les **seuils des indicateurs de gestion des sous-bassins** et celui du **point nodal**
 - Qui ? ⇒ Cellule de vigilance
 - Améliorer la gestion des prélèvements pour l'irrigation agricole dans l'**infratoarcien en fonction de leurs impacts sur l'AEP**
 - Qui ? ==> DDT/Cellule de vigilance
- ⇒ Échéances ==> décembre 2022/janvier 2023

Les modalités de gestion conjoncturelle

Les enjeux spécifiques aux mesures sur l'AEP :

- Analyser la **pertinence du périmètre départemental** pour l'application des mesures de gestion
- **Vérifier l'adéquation des mesures et niveaux des différents usages**
- Adapter et clarifier l'**annexe** relative aux mesures de gestion
- Identifier les besoins complémentaires de **communication et sensibilisation**
 - Qui ? ==> DDT et producteurs d'eau
- Faire un recensement des **stations de lavage** et leurs équipements, notamment recyclage de l'eau
 - Qui ? ==> DDT avec les professionnels du secteur

⇒ Échéances ==> décembre 2022/janvier 2023

Les modalités de gestion conjoncturelle

Les enjeux spécifiques sur les prélèvements dans le milieu « autres usages » :

- Adapter et clarifier l'**annexe** relative aux mesures de gestion en cohérence avec celle relative à l'AEP
- Analyser l'**articulation** à avoir entre les mesures prises pour les prélèvements sur les milieux et celles pour l'AEP
 - Qui ? ==> cellule de vigilance
- Clarifier l'application des mesures de gestion aux prélèvements pour le remplissage des **plans d'eau et retenues de substitution**
 - Qui ? ==> DDT

⇒ Échéances ==> décembre 2022/janvier 2023

La gestion des dérogations relatives à l'irrigation agricole

Les enjeux :

- **Actualiser et prioriser la liste des cultures dérogatoires**
 - Qui ? ==> profession agricole/cellule de vigilance
- Poser un **cadrage en début de campagne sur certains indicateurs** au regard des enjeux AEP (exemple : Cagnoche et Vallée Moreau)
 - Qui ? ==> cellule de vigilance
- **Dématérialiser toutes les demandes de dérogations dans un calendrier imposé**, le cas échéant en 2 périodes (printemps/été et automne) : refus des modifications
- **Dématérialiser tous les retours d'index** pour un suivi précis des consommations, notamment en période de crise : télédéclaration ou compteurs communicants (dérogation suspendue en l'absence de retour d'index)
 - Qui ? ==> Irrigants

⇒ Échéances ==> décembre 2022/janvier 2023

Les axes du Retex identifiés en 2022

Des axes prioritaires globaux sur :

- ⇒ La fiabilité des dispositifs de suivi des nappes et rivières
- ⇒ Les modalités de gestion conjoncturelle
 - ⇒ Critères décisionnels de prise de mesures
 - ⇒ Restrictions horaires
 - ⇒ Coordinations/harmonisations inter-départementales
 - ⇒ Mesures fixées pour les prélèvements sur les milieux et l'AEP
- ⇒ La gestion des dérogations

Des axes de réflexions/analyses/échanges plus techniques sur :

- ⇒ Le rattachement des prélèvements aux indicateurs de gestion
- ⇒ Analyses spécifiques aux captages AEP
- ⇒ Suivi des consommations
- ⇒ Les contrôles

Le rattachement des prélèvements aux indicateurs de gestion

Les enjeux :

- Vérifier le **rattachement des prélèvements** à usage d'irrigation agricole aux indicateurs/ressources effectivement mobilisés sur :
 - Clain : analyse spécifique sur La Vallée Moreau
 - Dive du Nord : rattachement sur Cuhon 1 et 2
 - Vienne/Envigne : forages rattachés à Ingrandes
 - Gartempe : forages rattachés à Montmorillon et Vicq sur Gartempe
 - Qui ? ==> DDT avec OUGC / cellule de vigilance
- Identifier les **forages à usage d'irrigation dans les périmètres (AAC et UG) à enjeu AEP**
 - Qui ? ==> EdV/GPUC avec OUGC / cellule de vigilance

⇒ Échéances ==> 2023

Analyses spécifiques aux captages AEP

Les enjeux :

- Appréhender et comprendre le **fonctionnement inter-annuel des captages AEP** en :
 - analysant les **historiques de production** en lien avec les **chroniques de la ressource mobilisée**
 - Analysant la conception des forages au regard de la ressource mobilisée (profondeur et arrivées d'eau)
- En déduire les **facteurs limitants et points de vigilance, les points de vulnérabilité ou absence d'interconnexion**
 - Qui ? ==> EdV et GPCU / cellule de vigilance
=> Échéances ==> mars 2023
- Étudier la possibilité de **réutilisation de forages agricoles abandonnés**
 - Qui ? ==> OUGC / EdV
- Renforcer l'appropriation du **plan ORSEC Eau potable**
 - Qui ? ==> EdV/GPCU / Collectivités / Etat

Analyses spécifiques aux captages AEP

Chantiers post sécheresse 2022 :

- Consolider la **coordination inter-départementale** : Forages « Comprigny » (Beuxes) et mise en place de mesures coordonnées avec l'Indre-et-Loire
- Partager et améliorer la **connaissance sur le fonctionnement des ressources** : forages « sous le parc » et Sud Vienne « Le bouquet » à Limalonges
- Appréhender le fonctionnement des **interconnexions** pour en tenir compte dans la prise de mesures de gestion : Forages Vallée Moreau
 - Qui ? ==> EdV avec DDTs concernées / cellule de vigilance

⇒ Échéances ==> mars 2023

Suivi des consommations

Les enjeux :

- Renforcer et poursuivre le **suivi des consommations des principaux usages** (AEP et irrigation agricole) sur chaque ressource **tout au long de la campagne** :
 - suivi des volumes produits/consommés sur les réseaux AEP, avec comparatifs inter-annuels
 - Qui ? ==> EdV et GPCU
 - suivi des prélèvements à usages d'irrigation agricole
 - Qui ? ==> OUCG/DDT (hors bassin OUGC)
 - Obligation d'équipement d'un compteur pour l'abreuvement, séparé de l'irrigation des cultures (hors volume attribué)
 - Qui ? ==> OUCG et DDT (disposition réglementaire)

⇒ Échéances ⇒ campagne 2023

Les contrôles

Les enjeux :

- ⇒ Afficher le **n° des compteurs sur site** (obligatoire depuis 2021) :
 - Relancer de la communication
 - Poursuivre la mise en œuvre de suites administratives
- ⇒ Poursuivre les bilans globaux réguliers des **contrôles et suites données** tout usage confondus en cellule de vigilance et comité ressource en eau
- ⇒ Contrôles usages irrigation en **Goutte-à-goutte** : obligation d'identification des parcelles concernées au regard des mesures différenciées appliquées (sans restriction jusqu'au niveau de crise) ou compteur séparé
 - ⇒ Échéances ⇒ campagne 2023

Bilan et suites relatives à la feuille de route 2019/2022

Irrigation agricole :

Effectuer un retour d'expérience de la **gestion des prélèvements à la quinzaine**

Consolider la **télédéclaration des index par l'OUGC**

=> tendre vers un objectif de 100 %

Appliquer les obligations relatives aux compteurs :

Rendre obligatoire l'accès aux compteurs ou mettre en place un compteur communicant

Rendre obligatoire le **plombage des compteurs** :

⇒ Sécurisation du plombage des compteurs mécaniques (peintures ou boulons au niveau des brides)

⇒ Présence d'un plombage au niveau du boîtier de fusible des compteurs électromagnétiques

⇒ Échéances ⇒ 1^{er} avril 2023 (prescriptions AC(I))

Bilan et suites relatives à la feuille de route 2019/2022

Ateliers d'échanges :

Groupe de travail Dive du Nord : débuté en 2020 ⇒ à articuler avec les actions du SAGE Thouet et les stratégies opérationnelles par bassin

Groupe de travail Gartempe : action identifiée en 2020 suite aux constats d'étiages et de variations de niveaux et débits ⇒ à articuler avec l'étude HMUC en cours

- ⇒ Premiers éléments d'échanges en cellule de vigilance le 17/11/21
- ⇒ Réflexion à mener dans un cadre d'acteurs élargi inter-départemental
- ⇒ Feuille de route et périmètre des acteurs à associer en cours de définition

⇒ Échéances ⇒ 2023

Calendrier

Décembre 2022/février 2023 ⇒ actions impliquant la modification des arrêtés-cadres départementaux et inter-départementaux

Fin février 2023 ⇒ comité ressource en eau

Mars 2023 ⇒ consultation sur les arrêtés-cadres

Début avril 2023 ⇒ signatures interdépartementales des ACI

Mars / fin 2023 ⇒ autres actions de la feuille de route

Retours auprès du comité ressource en eau

Temps d'échange

Conclusion